

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction: 2, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX: PARIS 272-43

Directeur: P. H. SAINT-POL

DIMANCHE

12

FÉVRIER 1922

Est-ce pour s'occuper de l'Égypte, de l'Inde, de l'Irlande et du Transvaal que l'Angleterre tient tant à aller à Gênes ?

Quatrième Année. - N° 4.735

ABONNEMENTS:
1 an 6 m. 3 m.
Nbre et lim. 44. 25. 13.
Autre départ. 22. 12. 6.
Non post. 22. 12. 6.
TELEPHONE: 2-17 et 2-18

Comment réaliser la paix universelle ?

Il nous faut organiser l'alliance interalliée des anciens combattants

« Une conclusion s'impose », disions nous dans notre précédent article, après avoir cité de nombreux témoignages de l'amitié des combattants américains et des combattants anglais pour leurs camarades de France.

Or, voici qu'à la suite de cet article, je reçois de Moulins, signée de l'éminent avocat si dévoué aux mutilés, ses camarades, M^{rs} Gustave Planche, une lettre contenant la suggestion suivante :

La République des Etats-Unis et la République Française sont sœurs, mais les difficultés diplomatiques, les questions de politique tant intérieure qu'extérieure, la prudence excessive des gouvernements font que ces deux sœurs, tout en s'aimant comme elles le doivent ne peuvent officiellement se promettre aide mutuelle.

Eh bien ! Ce que les « pontifes » ne peuvent faire, est-ce que les anciens combattants ne pourraient pas ? Un traité d'alliance formelle, en cas d'agression de l'une ou de l'autre nation ne pourrait-il être conclu entre les légionnaires américains et les combattants français.

Utopie ? Et pourquoi ? Parlons réaliste.

Il existe un Comité d'Entente des grandes Associations françaises de combattants. Qu'il prenne l'initiative de s'adresser à nos frères d'armes d'Amérique et que, « bousculant » les usages protocolaires et passant par dessus les têtes cheues des gouvernements et des diplomates, il déclare publiquement : « Nous sommes prêts à signer l'engagement de prêter aide à nos camarades des Etats-Unis s'ils sont attaqués, — à charge de réciprocité ».

La conviction absolue que les combattants américains accepteraient l'offre avec joie. Le traité d'alliance ainsi conclu, quel est celui d'entre nous, — camarades des deux pays, — qui refuserait le cas échéant, de faire honneur à la signature de ses représentants ?

Que pensez-vous de mon idée ?

Ce que j'en pense, mon cher camarade ? Le plus grand bien et pour une raison bien simple : c'est que justement (et je me réjouis de cette approximation) ayant la lecture, j'ai vu cette idée est mienne, c'est elle que je me proposais de développer ici.

Qui une alliance des combattants français et des combattants américains est possible ; il n'y faut qu'un peu de bonne volonté réciproque, quelque sens des réalités, un peu d'audace.

Cette alliance serait efficace : « Quel est celui d'entre nous qui refuserait, en cas échéant, de faire honneur à sa signature ? »

Cette alliance n'aurait pas à jouer. Le « cas échéant » ne se produirait pas. Devant une volonté aussi fortement exprimée, l'Allemagne la plus avide de revanche reculerait interdite.

Au surplus, cette alliance n'est-elle pas déjà faite ? Les déclarations du commandeur Garibaldi et du commandeur Emery ne constituent-elles pas une sorte d'alliance ? N'est-ce pas aux combattants américains que nous devons le redressement de l'opinion des Etats-Unis en notre faveur ? Les légionnaires américains n'ont-ils pas, à de nombreuses reprises, au cours du voyage de Foch, donné au maréchal le titre de « Notre chef » ? Dans sa dernière réunion, ce jour-ci, la section parisienne de l'Armée Française n'a-t-elle pas applaudi un discours où M. Hamilton réclamait le renvoi aux calendes bouhas du paiement de notre dette ?

Et les autres alliés

Mais élargissons notre horizon. Pourquoi nous adresser aux seuls combattants américains ? Les combattants anglais furent nos frères d'armes dès la première heure. Les combattants italiens ont donné le premier coup décisif à la morgue allemande ; et puis, ne furent-ils pas, eux aussi, de la première heure avec leurs héros Garibaldiens ? Les Serbes sont le seul peuple où il y ait eu, proportionnellement à la population, plus de morts, plus de dévastations, plus de souffrances que chez nous. Les Roumains, ces chevaliers modernes, ont risqué l'anéantissement de leur patrie pour faire honneur à leur parole. Les Polonais sont nos alliés déjà. La Belgique, c'est la France. Et je ne vous oublie pas non plus, légionnaires de la Tcheco-Slovaquie, héros de la plus magnifique des époques.

Ce n'est pas l'alliance franco-américaine des combattants qu'il nous faut organiser, mais l'alliance interalliée des anciens combattants. D'autres pays que l'Allemagne menacent la paix du monde. D'autres pays que la France sont exposés au danger de la guerre.

De ce gouvernement interallié le conseil existe : La F. I. D. A. C.

« Les combattants alliés qui ont versé ensemble leur sang pour la liberté et la justice, veulent faire peser dans la balance internationale le poids de leurs sacrifices. Frères par le sang versé sur

Le nouveau conseiller de la cour d'appel de Bourges



(Phot. et cliché Paris-Centre) M. DOMONT

M. Domont, procureur de la République à Nevers, vient d'être nommé conseiller à la Cour d'appel de Bourges.

M. Domont est de chez nous, puisqu'il naquit à Camcey, en 1864 ; avoué au bureau de cette ville, il le quitta bientôt pour entrer au parquet de Nevers, en qualité d'attaché, où il resta de 1880 à 1893 ; à cette date, il fut nommé substitut à La Châtre, puis à Bourges, en 1901. Procureur de la République à Limoux, en 1904, c'est en 1917 qu'il fut nommé à Nevers.

Pour tout autre, on pourrait se borner à cette brève information, adoucie des casimirs et non moins banales félicitations. M. Domont mérite mieux ; il mérite que, bien sincèrement, nous le remercions. Les fonctions de Procureur de la République sont, de toutes, les plus délicates, car et es réclamant, de celui qui les veut bien comprendre, les qualités, les plus rares peut-être, de l'esprit humain : la pondération, la tact, l'initiative, et surtout la bonne foi et la courtoisie. Tout le caractère de M. Domont se trouve résumé dans ces quelques mots, et c'est pourquoi, tous ceux qui ont connu son accueil, dont l'amabilité ne s'atténua jamais d'affection, sa loyauté qui semblait la qualité dominante de son cœur, tous ceux là disent à M. Domont toute la sincérité de leurs louanges, mais d'une voix où tremble toute l'émotion de leurs regrets.

Les champs de bataille, ils veulent par respect pour leurs morts et par amour pour leur Patrie, que cette fraternité soit durable.

Ainsi parle Charles Bertrand, le président de la Fédération Interalliée des Anciens Combattants. La F.I.D.A.C. est arrivée au seuil de l'alliance. Un pas de plus...

Où, frères d'armes des deux continents, le sort du monde est dans vos mains. Réalisez une nouvelle Société des Nations, qui ignore les calculs de la cupidité, de l'envie, des rancunes séculaires. Proclamez votre résolution de ne pas laisser anéantir par des hommes d'Etat aveugles ou criminels, l'amitié scellée sur les champs de bataille. Réclamez votre place dans les Conseils Supérieurs. Ne permettez pas que la paix, gagnée par nous, soit sabotée par des « quarts-d'hommes », pour qui le fusil et la grenade furent des fardeaux trop lourds. Quel droit ont-ils de parler au nom des peuples des cacochymes et des valétudinaires ?

Soldats de la Grande-Epopée, signez tous ensemble le solennel traité d'alliance : « Au nom de Dieu et de nos quatre millions de morts... »

Jacques PERICARD.

Gleiwitz en état de siège

KATOWITZ, 11 février. — Selon les dernières nouvelles, l'état de siège serait proclamé à Gleiwitz.

A Beuthen, la situation serait extrêmement tendue. Four parer à toute éventualité, les officiers français couchent dans les casernes ; à huit heures du soir, la ville est absolument déserte.

NOTRE CONCOURS DE CUISINE

Plusieurs de nos lecteurs nous ont écrit pour nous demander si les résultats de notre Concours de Cuisine seraient bientôt connus.

Nous concevons leur légitime impatience et nous tenons à leur dire que le jury travaille, et déjà depuis un certain temps, à classer et à « noter » les recettes que nous avons publiées.

Mais c'est là un travail considérable dont seuls, ceux qui le font, peuvent savoir les difficultés et la lourde charge. Il s'agit, en effet, de lire des centaines et des centaines de recettes, de les discuter, de les apprécier et de les classer, avec justice, suivant leur valeur comparée.

Tout cela est long, très long, pour être fait consciencieusement.

Nous demandons donc à nos concurrents et lecteurs, encore un peu de patience ; ils en seront récompensés.

Les vœux de la Chambre de commerce de Paris

Maintien de l'heure d'été Exploitation libre du téléphone

PARIS, 11 février. — La Chambre de commerce de Paris a, dans sa dernière séance, adopté un vœu demandant le maintien de l'heure d'été avec les dates d'application proposées au gouvernement français par la Belgique et l'Angleterre et insistant pour que cette réforme soit mise en fonctionnement dans la nuit du premier samedi d'avril jusqu'à la nuit du premier samedi d'octobre.

Elle a émis également le vœu que soit adoptée d'urgence la proposition de M. Louis Deschamps tendant à inviter le gouvernement à présenter aux Chambres un projet de convention aux termes de laquelle la réorganisation du réseau téléphonique serait confiée à une ou plusieurs sociétés privées françaises.

L'assemblée a examiné le projet de tarifs douaniers nord-américains. Elle a émis le vœu que le gouvernement français fasse sans retard savoir au gouvernement nord-américain :

1° Qu'il considère comme inadmissible une réglementation douanière qui, ne faisant aucune garantie sérieuse pour l'application des tarifs douaniers, rendrait très difficile les relations commerciales régulières entre les deux pays ;

2° Qu'il ne pourrait reconnaître à des fonctionnaires étrangers le droit d'inspecter en France les livres et documents d'exportation des commerçants et industriels français ;

3° Qu'il ne saurait davantage admettre que l'on exige de ceux-ci des déclarations détaillées au moyen desquelles les fonctionnaires américains pourraient connaître et communiquer les prix de revient, les détails de fabrication et les bénéfices des industriels français.

UN MATCH DE BOXE

New-York, 11 février. — Un combat de boxe en 15 rounds a eu lieu entre Bely Léonard et Bakl Kansas.

La décision de l'arbitre a été en faveur de Léonard qui conserve ainsi son titre de champion des poids légers.

Le lieutenant Nungesser est condamné à 40.000 francs de dommages-intérêts

PARIS, 11 février. — Le lieutenant Nungesser condamné le 23 octobre 1918 une condamnation à l'arrestation l'Avion de Neilly et, au moment où il croissait sur la chaudière de côté, il tamponna un cycliste, M. Schaeffer, le renversa et le traîna pendant plusieurs mètres avant de pouvoir s'arrêter.

M. Schaeffer fut tué. Après sa mort, ses enfants réclamèrent 80.000 francs au lieutenant Nungesser qui, après plaidoirie de M^{rs} Hamel et Arrien Peytel, a été condamné, cet après-midi, par la 5^e chambre de la Cour, à payer 40.000 francs de dommages-intérêts.

Pour faciliter les transports des produits agricoles

PARIS, 11 février. — MM. Yves Le Trocquer, ministre des Travaux Publics, et Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, ont eu cet après-midi au ministère des Travaux Publics une conférence avec les représentants qualifiés des divers réseaux.

Assistèrent également à cette conférence MM. Mahieu, secrétaire-général du ministère des Travaux Publics, le directeur général des chemins de fer et le directeur de l'Agriculture.

L'attention des représentants des réseaux a été successivement appelée sur les tarifs et conditions de transport du bétail sur pied de la viande fraîche, sur les colis-postaux agricoles et sur les conditions de transport des pommes de terre.

En ce qui concerne le bétail sur pied, il a été indiqué qu'il y avait lieu de rapprocher les tarifs G. V. des tarifs P. V. et d'autre part d'envisager certaines rectifications des tarifs pour des itinéraires déterminés ayant comporté des majorations de tarif excessives.

Pour les conditions d'acheminement, les réseaux ont reconnu qu'il fallait en revenir aux délais pratiques d'avant-guerre. Il a été à ce propos signalé que des retards se produisent à Paris par suite de la suppression des réceptions de nuit à la Villette et qu'il y a lieu d'étudier les améliorations à réaliser sous ce rapport.

En ce qui concerne la viande fraîche, il a été unanimement reconnu qu'il y avait le plus grand intérêt tant pour les consommateurs que pour les producteurs à faciliter l'expédition de la viande fraîche des régions d'élevage aux grands centres de consommation.

Il est nécessaire, à cet effet, d'accroître le parc en wagons spéciaux frigorifiques et isolés, comme aussi de permettre l'interconnexion de ces wagons dans les trains rapides.

D'autre part, les réseaux soumettront incessamment au ministre des Travaux Publics un nouveau tarif G. V. concernant l'expédition des viandes abattues ainsi que d'autres denrées agricoles existantes, notamment le lait.

La question des colis agricoles a été ensuite traitée. La nécessité a été reconnue d'imprimer des délais rapides pour l'acheminement et la livraison à domicile des petits colis de denrées périssables. Ces mesures devant prendre place dans la convention prévue par la loi sur le nouveau régime des chemins de fer et qui doit régler les transports postaux.

Les réseaux de leur côté s'attachent, dès maintenant, à améliorer les conditions de transport et de livraison des colis postaux.

Stinnes rêve d'exploiter les réseaux ferrés de l'Europe centrale et orientale

Berlin, 11 février. — On sait que le correspondant de la Gazette de Francfort à Londres avait révélé que M. Stinnes avait proposé, pendant son séjour à Londres, de constituer les chemins de fer allemands, une fois qu'ils seraient passés dans les mains d'une société privée, en gage d'un emprunt de 500 millions de marks-or.

En même temps, il cherchait à gagner l'Angleterre à l'idée d'une concentration des chemins de fer de l'Europe centrale et de la Russie entre les mains d'un consortium.

La Gazette de Voss déclare aujourd'hui que cette affaire ne saurait en rester là, et que M. Stinnes doit s'expliquer nettement sur ce qu'il a dit et proposé à Londres.

Par une singulière coïncidence, la Tagliche Rundschau, organe populiste, manifeste aujourd'hui une grande sollicitude pour la reconstruction des transports en Europe. Elle prévoit la constitution d'une société dite « européenne », mais dont la direction serait en Allemagne, en vue d'exploiter les réseaux, même ceux de la Tcheco-Slovaquie, de la Pologne et de la Longo-Slavie.

Pour jouer un rôle honorable dans une pareille combinaison, les chemins de fer allemands devraient être transformés en une entreprise économique analogue aux sociétés par actions. Cette combinaison serait l'une des principales opérations soulevées par la conférence de Gênes.

La Belgique veut que l'Allemagne paie

PARIS, 11 février. — M. Bemelmans, l'un des délégués belges à la commission des réparations, a démenti formellement l'information parue dans un journal de Londres et affirmant qu'après encaissement de sa priorité, la Belgique ne réclamerait plus le paiement d'autres sommes pour ses réparations.

M. Bemelmans a fait ressortir que le fardeau des réparations pèse lourdement sur son pays et que le réajustement économique de l'Allemagne devra augmenter les contributions qu'elle versera, c'est-à-dire, remarque M. Bemelmans, qu'il importe de sauvegarder le total de notre créance, et l'on peut affirmer que la Belgique sera toujours aux côtés de la France pour réclamer le paiement normal des réparations dues par l'Allemagne.

Pour l'indépendance de l'Égypte Lord Allenby à Londres

LONDRES, 11 février. — Lord Allenby, haut-commissaire britannique en Égypte, est arrivé à Londres. Il s'est immédiatement rendu au Foreign Office, où il a eu un long entretien avec lord Curzon.

Bien qu'aucune disposition n'ait été prise en vue d'une entrevue avec M. Lloyd George, il est fort probable que les deux hommes d'Etat se rencontreront à la résidence des Chequers et qu'alors lord Allenby pourra fournir à M. Lloyd George toutes explications désirables concernant la situation actuelle en Égypte.

On a annoncé que lord Allenby venait à Londres pour réclamer du gouvernement, sous menace de démissionner, l'accomplissement du plan récemment mis en avant par Sarwat Racha, selon lequel l'abolition du protectorat et la reconnaissance de l'indépendance de l'Égypte devaient précéder la discussion des garanties réclamées par la Grande-Bretagne concernant la sauvegarde des lignes de communication impériales, la protection des nationalités étrangères et la position quasi souveraine qu'elle prétend se réserver sur le Nil.

La question de démission mise à part, ceci semble assez bien résumer l'état d'esprit de lord Allenby, qui attend que la situation en Égypte soit extraordinaire au gouvernement que lord Allenby a été invité à venir à Londres expliquer ses motifs.

On reconnaît que son séjour au Caire et ses relations avec les chefs nationalistes le mettent à même de parler avec autorité, mais, jusqu'à plus ample informé, on maintient que le gouvernement britannique ne peut consentir à traiter avec les nationalistes égyptiens au sujet de l'indépendance que si les garanties considérées comme indispensables par la Grande-Bretagne sont posées en tête du programme des négociations.

LONDRES N'A PAS ENCORE REPOUNDU A LA NOTE DE M. POINCARÉ

PARIS, 11 février. — Le gouvernement britannique n'a pas encore répondu au memorandum de M. Poincaré relatif aux garanties à obtenir en vue de la réunion de la conférence de Gênes.

Cependant, il semble que dans les milieux du « Foreign Office », on s'occupe maintenant vers une étude préalable par des experts britanniques, français et italiens, à la fois des conditions contenues dans la résolution du 6 janvier et l'ordre du jour fixé pour la conférence de Gênes.

Krassine et Lord George se sont rencontrés

LONDRES, 11 février. — Le « Times » dit que Krassine s'est rendu hier après-midi à Downing Street, où il s'est entretenu avec M. Lloyd George.

Krassine quittera Londres lundi et se rendra à Moscou en vue de participer aux préparatifs que nécessite la Conférence de Gênes.

M. Sazonow réfute certaines allégations de la presse allemande sur les origines de la guerre

PARIS, 11 février. — M. Sazonow, ancien ministre des Affaires étrangères de Russie, adresse de Varsovie une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Depuis un certain temps, quelques organes de la presse allemande ont publié une nouvelle série d'articles touchant les origines de la grande guerre dans lesquels ils se sont plu à associer mon nom à ceux de MM. Poincaré et Isvolsky, rendant ces derniers moralement responsables des malheurs qui sont venus fondre sur l'humanité en août 1914.

M. Sazonow estime que le recueil de Kautsky et Montgelas, ainsi que le Livre Rouge de 1919 en disent assez pour que nous sachions à quel nous en tenir sur la valeur des dispositions pacifiques qui, selon la presse allemande, auraient régné dans les hautes sphères de Berlin au moment du conflit auto-serbe.

Si M. Sazonow sort aujourd'hui de sa réserve, c'est parce que, au lieu de se calmer, le bruit que mènent certaines feuilles belonaises autour de l'attitude soi-disant belliqueuse de M. Isvolsky risque, en s'accroissant, d'égarer complètement le jugement du public allemand sur le rôle de l'ambassadeur de France en Russie, en en dénaturant le caractère.

M. Sazonow fait ensuite allusion à la publication que l'on dit prochaine d'une correspondance inédite entre M. Isvolsky et lui se rapportant à la période qui a précédé l'ouverture des hostilités et qui serait appelée à établir d'une façon irréfutable la responsabilité de la diplomatie russe.

J'ignore à quels documents se réfèrent ces allégations, écrit M. Sazonow, mais je puis d'ores et déjà affirmer une chose : c'est que M. Isvolsky ne s'est à aucun moment de son activité diplomatique à Paris, rendu coupable du crime dont l'accusent des adversaires qui ne pourraient à la rigueur lui en vouloir que de trop de vieilles et de persécution.

D'ailleurs, l'est-il voulu, l'atmosphère qu'il respirait à Paris, le pouvoir se trouvait entre des mains aussi fermes que loyales, n'est pas à propos à une période d'agitation, sans parler du fait qu'il aurait eu pour lui de précéder à Petrograd une action de nature à mettre en péril la paix du monde.

Le successeur de M. Jannart au Vatican

PARIS, 11 février. — La « Liberté » écrit qu'une fois le nouveau Pape couronné, M. Jannart se propose de demander son rapatriement qui, dit ce journal, sera un fait accompli avant qu'il soit longtemps.

La « Liberté » ajoute que plusieurs noms sont prononcés pour sa succession. On cite avec une particulière instance ceux de MM. Maurice Herbette, directeur au ministère des Affaires étrangères et Maurice Colrat, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Pour la première fois depuis 1870 des officiers italiens en uniforme seront admis aujourd'hui au Vatican

ROME, 11 février. — Pour la première fois depuis 1870, des officiers italiens en uniforme pourront être admis demain dans la basilique de Saint-Pierre à l'occasion de la cérémonie du couronnement, pourvu qu'ils soient munis de billets.

Depuis 1870, en effet, les officiers italiens en uniforme ne pouvaient pas assister aux cérémonies où le Souverain-Pontife était présent.

Le cardinal Bisletti est indisposé, il sera remplacé par le cardinal-évêque pour l'accomplissement de l'acte du couronnement qui devait accomplir au cours de la cérémonie de demain en sa qualité de doyen des cardinaux diocésains.

LE ROI ALBERT VIENDRA A PARIS

PARIS, 11 février. — Les journaux de ce soir annoncent que le roi Albert de Belgique fera sous peu un court séjour à Paris. Ce voyage du souverain belge aurait un caractère essentiellement privé.

Va-t-on reviser le procès Landru ?

PARIS, 11 février. — M. Louis Barthou, garde des Sceaux, vient de recevoir une lettre de M. Talament, avocat à la Cour de Cassation, formulant une demande en révision du procès Landru. Le garde des Sceaux a immédiatement transmis cette demande à M. Lescouvé, procureur général aux fins d'enquête.

Prévisions météorologiques pour l'agriculture

PARIS, 11 février. — Voici les prévisions agricoles pour la journée du 12 février 1922. Voir ci-dessous le temps probable pour la région du Nord.

Vent faible ou modéré d'Est, beau temps, nuageux, gelées. Le minimum de température sera d'environ 3°.

Région de Bretagne. — Vent faible ou modéré d'Est, beau temps, nuageux, température stationnaire ; minimum d'environ 2°.

Région du Nord-Ouest. — Vent faible ou modéré d'Est, beau temps, nuageux, température stationnaire, minimum d'environ 2°.

Un artiste du Centre fait admirer la France par delà l'Océan

LOUVEUR DE CHALANDRE EN AMERIQUE

Le raide escalier — qui forme la rue Casse-Cou — de chaque côté duquel s'étage de si vieilles maisons, dominées par la haute tour de la Cathédrale qui se mire dans la Nièvre, est connu en Amérique.

Les nombreux américains qui ont séjourné à Nevers, pendant la guerre, en ont peut-être gardé quelque bon souvenir. Qu'ils aillent à Philadelphie, au « Print-Club », ils pourront encore l'admirer et revivre un peu du passé — ou bien, si leurs occupations les en empêchent, qu'ils ouvrent le « Public Ledger » ou le « Philadelphia Inquirer » du 22 janvier 1922, ils y verront des reproductions d'un bois gravé de Fernand Chalandre qui voit sa modestie soumise à une rude épreuve dans l'article suivant du « Public Ledger » que souligne son œuvre.

Chalandre au « Print Club »

Jusqu'au 29 janvier, le Print-Club a exposé des gravures sur bois et des eaux-fortes de Fernand Chalandre, un jeune artiste français de Nevers. Ce sont les tours, la Cathédrale, les rues étroites, les cours, les escaliers tortueux de son étrange et ancienne cité que cet artiste se plaît à représenter dans ce style décoratif et puissant qui lui est propre.

Les bois gravés sont plus naturellement saisissants que les eaux-fortes. Les plus grandes estampes sont particulièrement belles, bien que la même simplicité de moyens et le même goût de la décoration se retrouvent tant dans les eaux-fortes que dans les petits bois gravés.

L'Hôtelier du Grand-Monarque, qui rappelle une cour de la Nouvelle-Orléans, présente une échappée de lumière encastrée d'une ombre qui s'étend en haut et à gauche de la gravure de la manière la plus originale. La forme simplifiée du pêcheur dans « La Poissonnerie » donne le sentiment de son effort et du poids de sa charge, ce qui serait impossible par les moyens d'un métier plus poussé dans le détail. Dans la belle « Eglise Saint-Etienne » une note décorative moderne apparaît qui justifie complètement les têtes ovales des nonnes qui se haïent.

Il faut aller voir cette exposition particulièrement intéressante et admirer les œuvres de ce jeune français de talent.

LE PRIX DU ELÉ

PARIS 12 février. — M. Darblay vient de se faire à la commission de l'agriculture de la Chambre l'écho des plaintes des cultivateurs qui craignent que les ventes des bleds de ravitaillement ne soient si élevées, de faire fléchir les cours. Leurs craintes ne sont pas justifiées, nous a-t-on dit à la direction des céréales du sous-secrétariat à la liquidation des stocks.

En effet, au 1^{er} janvier 1921, les stocks du ravitaillement étaient de 5 millions de quintaux. Une partie a été cédée aux administrations publiques et le reste a été vendu au prix des bleds d'importation augmentés des droits de douane.

Pour ménager les intérêts des cultivateurs une commission interministérielle décida au mois d'août que la liquidation s'effectuerait sur un assez long délai dont le terme fut fixé au 31 mai 1922. Au 31 janvier 1921, il ne restait plus qu'1.250.000 quintaux à liquider.

Nouvelles Trêves

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Le président de la République et Mme Millerand ont offert un déjeuner en l'honneur de l'ancien ministre de Roumanie et de la princesse Clitka.

M. Léon Béraud, ministre de l'Instruction Publique, qui est venu à Bordeaux pour présider les fêtes du centenaire du poète Gascon, M. Esquirol, et procéder à l'inauguration du salon des Amis des Arts, est arrivé hier à sept heures.

Le « Journal Officiel » publiera aujourd'hui la circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'Agriculture pour l'application du décret du 30 janvier dernier sur la constatation des prix.

A Naples, les dirigeants syndicalistes ont décidé la fin de la grève. La ville a repris son aspect normal.

Le prince royal George d'Angleterre a quitté Paris hier, à 11 heures par la gare du Nord, se rendant à Calais.

A L'UNION BOURBONNAISE

PARIS, 11 février. — M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, sénateur de l'Allier, a présidé ce soir le banquet de l'Union Bourbonnaise.

num de température d'environ 3°.

Massif Central. — Vent faible d'Est, beau temps, température stationnaire, minimum d'environ 4°.

Région du Sud-Ouest. — Vent faible, variable, temps nuageux. Température stationnaire, minimum à zéro degré.

Région du Sud. — Vent faible, variable, temps nuageux, température minimum ; environ zéro degré.

Région du Sud-Est. — Vent modéré d'Est, temps nuageux. Température stationnaire, minimum d'environ zéro degré.

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION, — 3 H. MATIN



La Ligue d'athlétisme de Bourgogne se tient à Chagny

La réunion de la Ligue d'athlétisme de Bourgogne qui n'a pu avoir lieu dimanche dernier à Montceau-les-Mines, se tiendra à Chagny, aujourd'hui dimanche 12 février. L'ordre du jour comporte : préparation olympique, compte rendu du voyage à la FFA de M. Peigne, président de la Ligue de Bourgogne, affiliation de sociétés de gymnastique, records de Bourgogne, élaboration du calendrier de la saison d'été, communications diverses.

Voici les dates retenues pour la prochaine saison : 15 mai, grands prix des débutants, épreuves inter-régionales. 4 et 5 juin : grands prix des débutants, finales. 18 juin : championnat de France par le Club Olympique Croustou ; 25 juin, championnats d'athlétisme, épreuves régionales. 2 juillet, championnats d'athlétisme, épreuves inter-régionales ; 15 et 16 juillet, championnats d'athlétisme, finales (première partie) ; 23 juillet, challenge Dequoy par le Club Olympique Croustou. 6 août, challenge Bollet par le Club Athlétique de l'Indépendance de Chalons-sur-Saône ; 13 août, challenge de l'Union sportive dijonnaise ; 20 août, challenge Chopin par le Football Club de Dijon ; 27 août, championnat d'athlétisme, finales (deuxième partie). 29 septembre, tour du Croustou, pédestre par le Club Olympique Croustou.

Les sportifs dijonnais apprendront avec plaisir qu'une section cycliste vient de se former à l'Union sportive dijonnaise, et que le groupe pour ses débuts 17 engagements, dont plusieurs sont de vieux pratiquants qui ont déjà fait leurs preuves et sur qui nous pouvons compter tous nos espoirs.

Les jeunes gens (inscrits ou non), intéressés au cyclisme, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social (café de la Bourse), le mercredi 15 février, à 20 h. 30. Ordre du jour : lecture de la correspondance engagée en vue de l'affiliation à l'U.V.F. ; renseignements sur les assurances cyclistes. — La commission.

LE CYCLISME A GLEN

Les sportifs dijonnais apprendront avec plaisir qu'une section cycliste vient de se former à l'Union sportive dijonnaise, et que le groupe pour ses débuts 17 engagements, dont plusieurs sont de vieux pratiquants qui ont déjà fait leurs preuves et sur qui nous pouvons compter tous nos espoirs.

Les jeunes gens (inscrits ou non), intéressés au cyclisme, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social (café de la Bourse), le mercredi 15 février, à 20 h. 30. Ordre du jour : lecture de la correspondance engagée en vue de l'affiliation à l'U.V.F. ; renseignements sur les assurances cyclistes. — La commission.

ESPERANCE GIENNOISE (1) BAT FOOT-BALL CLUB COSNOIS (1) PAR 5 BUTS A 1

Très jolie partie ou la victoire de l'Espérance fut méritée ; l'équipe joua avec cœur. La cohésion de la ligne d'attaque bien servie, lui assura le meilleur résultat ; celle-ci pratiqua une ligne scientifique et précise, et Cosne dut à son arriéré-défense et le gardien de but fut particulièrement brillant, de ne pas avoir encaissé un plus grand nombre de buts.

LE CLAIRON DE LA PUISAYE BAT ESPERANCE GIENNOISE (2) PAR 3 BUTS A 2

Dimanche dernier, l'Espérance Giennoise s'est déplacée à Saint-Fargeau pour y rencontrer la 1^{re} équipe de cette ville. Partie confuse et hâtive, pendant la première mi-temps. Bénéficiant de l'avantage du vent, les locaux réussissent deux buts après deux superbes descentes de leur ligne d'avants, et la mi-temps arrive sur le score de 2 à 0 en faveur des locaux. A la reprise, Glen renoue ses lignes, impose son jeu et rentre coup sur coup 2 buts par l'intermédiaire de son ailer gauche, puis Saint-Fargeau réussit un troisième but.

LES NEGOCIATIONS POLONO-ALLEMANDES

Genève, 11 juin. — Les plénipotentiaires allemands et polonais, qui sont chargés de négocier, sous la présidence de M. Calonder, le régime conventionnel de la Haute-Silésie, prévu par la décision de la Conférence des ambassadeurs du 21 octobre 1921, se réuniront à Genève, le lundi 13 février.

LE TRAFIC DES MONNAIES

Duon, 11 février. — La Cour d'appel a condamné à 15 jours de prison un chiffonnier de Saint-Point (Saône-et-Loire), nommé Stanislas Lassard, qui se livrait au trafic des monnaies nationales.

LE CABINET BONOMI SE PRESENTERA AU COMPLET DEVANT LE PARLEMENT

Rome, 11 février. — Au cours du Conseil des ministres qui s'est tenu aujourd'hui, les collaborateurs de M. Bonomi ont mis leurs portefeuilles à la disposition du président du Conseil, afin de lui laisser une liberté absolue en vue d'un renouveau éventuel du cabinet, s'il le croit utile.

LES NOUVELLES ANGLAISES SUR DES DESORDRES A PONDICHERY SONT FAUSSES

Paris, 11 février. — Le ministre des Colonies nous adresse le communiqué suivant : Contrairement à une information publiée par le « Morning Post », et venue de Madras, la ville de Pondichery n'a pas été le théâtre d'aucun désordre. Le seul incident local de la semaine se résumait à la grève du personnel de deux usines, mais la calme à aucun moment n'a été troublé.

NIÈVRE

La foire d'hier à Nevers a été bien approvisionnée mais la vente a été faible

La foire qui s'est tenue hier à Nevers a été d'une manière générale assez bien approvisionnée. De nombreuses bêtes à cornes furent amenées qui se vendirent difficilement à des prix sensiblement inférieurs à ceux de la foire précédente, exception faite pour les vaches qui sont restées stationnaires.

Sur 30 bœufs de trait amenés, 20 ont été vendus environ 4.000 francs pièce. Les bœufs et les vaches de boucherie ont valu de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le kilo vif. 50 vaches laitières se sont vendues au prix moyen de 1.800 francs et 40 génisses à celui de 1.500 francs.

Peu ou presque pas de vaches de boucherie qui ont valu 6 fr. 50 le kilo vif ; 10 élèves vendus 1.400 fr. pièce. Quelques moutons ont été achetés à 4 fr. 50 le kilo. Quant aux porcs, ils ont valu respectivement, les gras (104 amenés, 100 vendus), 3 fr. 70 le kilo ; les élèves (56 amenés, 56 vendus) 145 fr. pièce ; les cochons de lait (154 amenés, 100 vendus) 50 à 100 fr. pièce. Les nourrissons sont donc en hausse tandis qu'au contraire les gras diminuent.

15 chevaux de trait ont été vendus environ 1.400 francs pièce. Voici, d'autre part, les cours approximatifs des grains et des fourrages : Le blé (en baisse), 67 à 68 francs les 100 kilos ; l'avoine, de 55 à 56 fr. ; foin, de 60 à 65 fr.

LE CYCLISME A GLEN

Les sportifs dijonnais apprendront avec plaisir qu'une section cycliste vient de se former à l'Union sportive dijonnaise, et que le groupe pour ses débuts 17 engagements, dont plusieurs sont de vieux pratiquants qui ont déjà fait leurs preuves et sur qui nous pouvons compter tous nos espoirs.

Les jeunes gens (inscrits ou non), intéressés au cyclisme, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social (café de la Bourse), le mercredi 15 février, à 20 h. 30. Ordre du jour : lecture de la correspondance engagée en vue de l'affiliation à l'U.V.F. ; renseignements sur les assurances cyclistes. — La commission.

ESPERANCE GIENNOISE (1) BAT FOOT-BALL CLUB COSNOIS (1) PAR 5 BUTS A 1

Très jolie partie ou la victoire de l'Espérance fut méritée ; l'équipe joua avec cœur. La cohésion de la ligne d'attaque bien servie, lui assura le meilleur résultat ; celle-ci pratiqua une ligne scientifique et précise, et Cosne dut à son arriéré-défense et le gardien de but fut particulièrement brillant, de ne pas avoir encaissé un plus grand nombre de buts.

LE CLAIRON DE LA PUISAYE BAT ESPERANCE GIENNOISE (2) PAR 3 BUTS A 2

Dimanche dernier, l'Espérance Giennoise s'est déplacée à Saint-Fargeau pour y rencontrer la 1^{re} équipe de cette ville. Partie confuse et hâtive, pendant la première mi-temps. Bénéficiant de l'avantage du vent, les locaux réussissent deux buts après deux superbes descentes de leur ligne d'avants, et la mi-temps arrive sur le score de 2 à 0 en faveur des locaux. A la reprise, Glen renoue ses lignes, impose son jeu et rentre coup sur coup 2 buts par l'intermédiaire de son ailer gauche, puis Saint-Fargeau réussit un troisième but.

LES NEGOCIATIONS POLONO-ALLEMANDES

Genève, 11 juin. — Les plénipotentiaires allemands et polonais, qui sont chargés de négocier, sous la présidence de M. Calonder, le régime conventionnel de la Haute-Silésie, prévu par la décision de la Conférence des ambassadeurs du 21 octobre 1921, se réuniront à Genève, le lundi 13 février.

LE TRAFIC DES MONNAIES

Duon, 11 février. — La Cour d'appel a condamné à 15 jours de prison un chiffonnier de Saint-Point (Saône-et-Loire), nommé Stanislas Lassard, qui se livrait au trafic des monnaies nationales.

LE CABINET BONOMI SE PRESENTERA AU COMPLET DEVANT LE PARLEMENT

Rome, 11 février. — Au cours du Conseil des ministres qui s'est tenu aujourd'hui, les collaborateurs de M. Bonomi ont mis leurs portefeuilles à la disposition du président du Conseil, afin de lui laisser une liberté absolue en vue d'un renouveau éventuel du cabinet, s'il le croit utile.

LES NOUVELLES ANGLAISES SUR DES DESORDRES A PONDICHERY SONT FAUSSES

Paris, 11 février. — Le ministre des Colonies nous adresse le communiqué suivant : Contrairement à une information publiée par le « Morning Post », et venue de Madras, la ville de Pondichery n'a pas été le théâtre d'aucun désordre. Le seul incident local de la semaine se résumait à la grève du personnel de deux usines, mais la calme à aucun moment n'a été troublé.

ALLIER

Pierre Voillot qui assassina Rose Bordier est arrivé à Nevers

Pierre Voillot, qui le 29 août dernier, assassina dans les circonstances que l'on sait, une jeune femme de chambre du château de Chanteloup, Rosa Bordier, a été transféré de Chanteloup à Nevers.

Dans sa cellule de la maison d'arrêt, Voillot attend l'heure où il comparait devant les juges. Le parquet de chambre de Chanteloup, qui sera défendu par L'Espérance, sera traduit devant la Cour d'assises de la Nièvre, le 14 février prochain.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

Le temps. — Température : minima - 3° ; maxima : 6° atmosphérique ; 6 heures, 758 m/m ; midi, 755 ; 18 heures, 754. Temps probable : Le beau temps continuera avec une température plus douce.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

NEVERS. Nous apprenons que Mme Estorges, femme de M. Estorges, substitut du Procureur de la République à Nevers, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les noms de Gisèle-Louise-Françoise.

ALLIER

On découvre à Chan'lele des souterrains du temps de François 1^{er}

CHANTELLE, 11 février (de notre correspondant particulier). — En creusant un puits, à proximité du vieux château des Ducs de Bourbon, démantelé sous François 1^{er}, les fouilles ont mis à jour l'intersection de trois souterrains du château — le plus grand, qui aboutit à ce dernier, à 5 mètres de hauteur, il est dallé en grosse pierre taillée, les deux autres, de la hauteur d'un homme à pied, se dirigent l'un vers la rivière la Bouille, l'autre vers la ville.

On a trouvé également un bloc de pierre sculpté représentant un chevreuil.

CHAMBERAT

Suicide. — Une septuagénaire, sans veuve Pichon a quitté le domicile de son fils, restaurateur à Domerat, pour aller, dans un accès de démence, se jeter dans un puits situé à peu de distance de sa maison d'habitation. Ce n'est que quelques heures plus tard qu'on retrouva le cadavre.

CHANTELLE

Les vols continuent. — Encore deux nouvelles tentatives : la première, chez M. Séramy, l'ex-propriétaire de Chan'lele, dans les vignes où l'on a volé le serreau de la porte d'entrée pendant la nuit, mais ils n'avaient pas écumé les réserves de deux soies verrouillées, qu'ils n'ont pu forcer. La seconde au château de Mont, chez M. Pradon Vallany, propriétaire, où les voleurs furent dispersés par le chien de garde.

HERISSON

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté l'arrestation de Desailly, âgé de 36 ans, né à Commeny, qui se trouvait en flagrant délit de vol au grand détail. Condamné à 12 ans de prison, Desailly a passé aussitôt à l'audience des flagrants délits où, en raison de son casier judiciaire orné de plusieurs condamnations il a écoupé deux mois de prison.

MOULINS

Société d'agriculture. — Réunion générale du 17 février. — Ordre du jour : Procès verbal de la dernière réunion ; — Dépouillement de la correspondance ; — Primes de culture en 1922 ; — Présentation de nouveaux membres ; — Communication diverses et proposition ; — Rapport de l'initiative des Sociétaires présents.

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans la publication du palmarès établi par les différentes commissions formant le jury au concours agricole de Moullins. Le 1^{er} prix d'ensemble des lauréats fut attribué en réalité à M. le comte d'Estolle. M. Soucchot obtint le 2^e prix.

MONTLUCON

UN CHEMINOT INDELICAT. — MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Le 8 février dernier, on s'aperçut que des vols étaient commis à la compagnie d'Orléans à Montluçon.

Les soupçons se portèrent alors sur un nommé Mailhot, conducteur de train, qui, d'après les renseignements fournis, déroba toutes sortes d'objets appartenant à la compagnie.

On le suivit et on se rendit à son domicile, où une perquisition fut opérée. Elle fut fructueuse car on trouva en plus de nombreux outils, divers objets portant la marque P. O. Il n'y avait donc aucun doute, et l'employé indélicat fut mis en état d'arrestation.

MORT DE FROID

MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Hier soir, M. Ronchaud, 61 ans, convoyeur auxiliaire des postes, regagna la gare afin de rejoindre son poste à Gannat, quand il fut soudain pris d'un malaise et s'affaissa sur le sol, avenue Président-Wilson.

Il fut transporté dans un hôtel au voisinage de la gare, mais sans avoir repris connaissance. Le malheureux avait subi un coup de congestion occasionné par le froid.

ALLIER

On découvre à Chan'lele des souterrains du temps de François 1^{er}

CHANTELLE, 11 février (de notre correspondant particulier). — En creusant un puits, à proximité du vieux château des Ducs de Bourbon, démantelé sous François 1^{er}, les fouilles ont mis à jour l'intersection de trois souterrains du château — le plus grand, qui aboutit à ce dernier, à 5 mètres de hauteur, il est dallé en grosse pierre taillée, les deux autres, de la hauteur d'un homme à pied, se dirigent l'un vers la rivière la Bouille, l'autre vers la ville.

On a trouvé également un bloc de pierre sculpté représentant un chevreuil.

CHAMBERAT

Suicide. — Une septuagénaire, sans veuve Pichon a quitté le domicile de son fils, restaurateur à Domerat, pour aller, dans un accès de démence, se jeter dans un puits situé à peu de distance de sa maison d'habitation. Ce n'est que quelques heures plus tard qu'on retrouva le cadavre.

CHANTELLE

Les vols continuent. — Encore deux nouvelles tentatives : la première, chez M. Séramy, l'ex-propriétaire de Chan'lele, dans les vignes où l'on a volé le serreau de la porte d'entrée pendant la nuit, mais ils n'avaient pas écumé les réserves de deux soies verrouillées, qu'ils n'ont pu forcer. La seconde au château de Mont, chez M. Pradon Vallany, propriétaire, où les voleurs furent dispersés par le chien de garde.

HERISSON

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté l'arrestation de Desailly, âgé de 36 ans, né à Commeny, qui se trouvait en flagrant délit de vol au grand détail. Condamné à 12 ans de prison, Desailly a passé aussitôt à l'audience des flagrants délits où, en raison de son casier judiciaire orné de plusieurs condamnations il a écoupé deux mois de prison.

MOULINS

Société d'agriculture. — Réunion générale du 17 février. — Ordre du jour : Procès verbal de la dernière réunion ; — Dépouillement de la correspondance ; — Primes de culture en 1922 ; — Présentation de nouveaux membres ; — Communication diverses et proposition ; — Rapport de l'initiative des Sociétaires présents.

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans la publication du palmarès établi par les différentes commissions formant le jury au concours agricole de Moullins. Le 1^{er} prix d'ensemble des lauréats fut attribué en réalité à M. le comte d'Estolle. M. Soucchot obtint le 2^e prix.

MONTLUCON

UN CHEMINOT INDELICAT. — MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Le 8 février dernier, on s'aperçut que des vols étaient commis à la compagnie d'Orléans à Montluçon.

Les soupçons se portèrent alors sur un nommé Mailhot, conducteur de train, qui, d'après les renseignements fournis, déroba toutes sortes d'objets appartenant à la compagnie.

On le suivit et on se rendit à son domicile, où une perquisition fut opérée. Elle fut fructueuse car on trouva en plus de nombreux outils, divers objets portant la marque P. O. Il n'y avait donc aucun doute, et l'employé indélicat fut mis en état d'arrestation.

MORT DE FROID

MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Hier soir, M. Ronchaud, 61 ans, convoyeur auxiliaire des postes, regagna la gare afin de rejoindre son poste à Gannat, quand il fut soudain pris d'un malaise et s'affaissa sur le sol, avenue Président-Wilson.

Il fut transporté dans un hôtel au voisinage de la gare, mais sans avoir repris connaissance. Le malheureux avait subi un coup de congestion occasionné par le froid.

ALLIER

On découvre à Chan'lele des souterrains du temps de François 1^{er}

CHANTELLE, 11 février (de notre correspondant particulier). — En creusant un puits, à proximité du vieux château des Ducs de Bourbon, démantelé sous François 1^{er}, les fouilles ont mis à jour l'intersection de trois souterrains du château — le plus grand, qui aboutit à ce dernier, à 5 mètres de hauteur, il est dallé en grosse pierre taillée, les deux autres, de la hauteur d'un homme à pied, se dirigent l'un vers la rivière la Bouille, l'autre vers la ville.

On a trouvé également un bloc de pierre sculpté représentant un chevreuil.

CHAMBERAT

Suicide. — Une septuagénaire, sans veuve Pichon a quitté le domicile de son fils, restaurateur à Domerat, pour aller, dans un accès de démence, se jeter dans un puits situé à peu de distance de sa maison d'habitation. Ce n'est que quelques heures plus tard qu'on retrouva le cadavre.

CHANTELLE

Les vols continuent. — Encore deux nouvelles tentatives : la première, chez M. Séramy, l'ex-propriétaire de Chan'lele, dans les vignes où l'on a volé le serreau de la porte d'entrée pendant la nuit, mais ils n'avaient pas écumé les réserves de deux soies verrouillées, qu'ils n'ont pu forcer. La seconde au château de Mont, chez M. Pradon Vallany, propriétaire, où les voleurs furent dispersés par le chien de garde.

HERISSON

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté l'arrestation de Desailly, âgé de 36 ans, né à Commeny, qui se trouvait en flagrant délit de vol au grand détail. Condamné à 12 ans de prison, Desailly a passé aussitôt à l'audience des flagrants délits où, en raison de son casier judiciaire orné de plusieurs condamnations il a écoupé deux mois de prison.

MOULINS

Société d'agriculture. — Réunion générale du 17 février. — Ordre du jour : Procès verbal de la dernière réunion ; — Dépouillement de la correspondance ; — Primes de culture en 1922 ; — Présentation de nouveaux membres ; — Communication diverses et proposition ; — Rapport de l'initiative des Sociétaires présents.

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans la publication du palmarès établi par les différentes commissions formant le jury au concours agricole de Moullins. Le 1^{er} prix d'ensemble des lauréats fut attribué en réalité à M. le comte d'Estolle. M. Soucchot obtint le 2^e prix.

MONTLUCON

UN CHEMINOT INDELICAT. — MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Le 8 février dernier, on s'aperçut que des vols étaient commis à la compagnie d'Orléans à Montluçon.

Les soupçons se portèrent alors sur un nommé Mailhot, conducteur de train, qui, d'après les renseignements fournis, déroba toutes sortes d'objets appartenant à la compagnie.

On le suivit et on se rendit à son domicile, où une perquisition fut opérée. Elle fut fructueuse car on trouva en plus de nombreux outils, divers objets portant la marque P. O. Il n'y avait donc aucun doute, et l'employé indélicat fut mis en état d'arrestation.

MORT DE FROID

MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Hier soir, M. Ronchaud, 61 ans, convoyeur auxiliaire des postes, regagna la gare afin de rejoindre son poste à Gannat, quand il fut soudain pris d'un malaise et s'affaissa sur le sol, avenue Président-Wilson.

Il fut transporté dans un hôtel au voisinage de la gare, mais sans avoir repris connaissance. Le malheureux avait subi un coup de congestion occasionné par le froid.

ALLIER

On découvre à Chan'lele des souterrains du temps de François 1^{er}

CHANTELLE, 11 février (de notre correspondant particulier). — En creusant un puits, à proximité du vieux château des Ducs de Bourbon, démantelé sous François 1^{er}, les fouilles ont mis à jour l'intersection de trois souterrains du château — le plus grand, qui aboutit à ce dernier, à 5 mètres de hauteur, il est dallé en grosse pierre taillée, les deux autres, de la hauteur d'un homme à pied, se dirigent l'un vers la rivière la Bouille, l'autre vers la ville.

On a trouvé également un bloc de pierre sculpté représentant un chevreuil.

CHAMBERAT

Suicide. — Une septuagénaire, sans veuve Pichon a quitté le domicile de son fils, restaurateur à Domerat, pour aller, dans un accès de démence, se jeter dans un puits situé à peu de distance de sa maison d'habitation. Ce n'est que quelques heures plus tard qu'on retrouva le cadavre.

CHANTELLE

Les vols continuent. — Encore deux nouvelles tentatives : la première, chez M. Séramy, l'ex-propriétaire de Chan'lele, dans les vignes où l'on a volé le serreau de la porte d'entrée pendant la nuit, mais ils n'avaient pas écumé les réserves de deux soies verrouillées, qu'ils n'ont pu forcer. La seconde au château de Mont, chez M. Pradon Vallany, propriétaire, où les voleurs furent dispersés par le chien de garde.

HERISSON

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté l'arrestation de Desailly, âgé de 36 ans, né à Commeny, qui se trouvait en flagrant délit de vol au grand détail. Condamné à 12 ans de prison, Desailly a passé aussitôt à l'audience des flagrants délits où, en raison de son casier judiciaire orné de plusieurs condamnations il a écoupé deux mois de prison.

MOULINS

Société d'agriculture. — Réunion générale du 17 février. — Ordre du jour : Procès verbal de la dernière réunion ; — Dépouillement de la correspondance ; — Primes de culture en 1922 ; — Présentation de nouveaux membres ; — Communication diverses et proposition ; — Rapport de l'initiative des Sociétaires présents.

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans la publication du palmarès établi par les différentes commissions formant le jury au concours agricole de Moullins. Le 1^{er} prix d'ensemble des lauréats fut attribué en réalité à M. le comte d'Estolle. M. Soucchot obtint le 2^e prix.

MONTLUCON

UN CHEMINOT INDELICAT. — MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Le 8 février dernier, on s'aperçut que des vols étaient commis à la compagnie d'Orléans à Montluçon.

Les soupçons se portèrent alors sur un nommé Mailhot, conducteur de train, qui, d'après les renseignements fournis, déroba toutes sortes d'objets appartenant à la compagnie.

On le suivit et on se rendit à son domicile, où une perquisition fut opérée. Elle fut fructueuse car on trouva en plus de nombreux outils, divers objets portant la marque P. O. Il n'y avait donc aucun doute, et l'employé indélicat fut mis en état d'arrestation.

MORT DE FROID

MONTLUCON, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Hier soir, M. Ronchaud, 61 ans, convoyeur auxiliaire des postes, regagna la gare afin de rejoindre son poste à Gannat, quand il fut soudain pris d'un malaise et s'affaissa sur le sol, avenue Président-Wilson.

Il fut transporté dans un hôtel au voisinage de la gare, mais sans avoir repris connaissance. Le malheureux avait subi un coup de congestion occasionné par le froid.

CHER

Pour la création d'un orphelinat de la police

Si de nombreuses corporations ont pu jusqu'ici réaliser la création d'orphelinats, on peut dire que sur ce point la police avait été laissée dans l'abandon.

Cette situation n'a pas été sans attirer l'attention des dirigeants de la Fédération des polices de France et des Colonies qui, au cours du Congrès qui s'est tenu au Havre, ont lancé l'idée de la création d'un orphelinat comme il en existe pour les Officiers, les P. T. T., les Cheminots, les Tabacs, etc.

Aujourd'hui l'idée a fait chemin et cette création est en excellente voie de réalisation.

Le Comité directeur de cet orphelinat se basant sur les versements effectués par ses cotisants, a décidé d'accorder dès maintenant un secours à la veuve et une allocation annuelle aux orphelins jusqu'à l'âge de 16 ans.

Pour mettre sur pied une telle organisation, il va sans dire que les promoteurs de l'œuvre auront beaucoup à dépenser ; se souvenant que Casimir Delavigne écrit : « Dieu ! qu'on est orphelin quand on n'a pas d'argent », ils ont donc décidé de faire appel à tous ceux qui savent apprécier tout ce qu'ils doivent à ces gardiens vigilants de la Société.

En effet, que de fois n'avons-nous pas été émus en apprenant la fin glorieuse d'agents, frappés alors qu'ils procédaient à l'arrestation de malfaiteurs dangereux ou en portant secours aux victimes de catastrophes.

D'autres aussi — mais en en parle moins — sont tués par les maladies contractées à la suite des rigueurs d'un métier pénible, exercé nuit et jour, et par tous les temps.

Il est pour venir en aide à ceux qui laissent que sera organisé cet orphelinat. Nous apprenons qu'à Bourges, où la Fédération compte un délégué, celui-ci a été chargé de recueillir les offrandes en faveur de l'œuvre.

Plusieurs notabilités ont déjà versé leur obole : nous ne doutons pas que leur geste sera suivi.

Allons, tous la main à la poche et en le faisant, nous marquons notre reconnaissance à nos braves agents, gardiens vigilants de la sécurité publique.

Pour Vierzion et les environs, les sommes sont reçues au commissariat de police de Vierzion-Ville.

Pour Saint-Amant et les environs, les sommes sont reçues au commissariat de police de cette ville.

Pour le Comité directeur : Le délégué : COMPAIN.

LA CELLE. — Un incendie a détruit une grande apparence à Mme Geoffroy, ménagère à La Celle, Berles assurés.

LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS. — Fils, méconnu de La Guerche (Cher), informe la clientèle de son père, décédé, qu'il prend la direction de son atelier de réparation d'automobiles.

LERE. — Hippolyte Derbier, 65 ans, cultivateur aux Clouzeaux, Gendry, 25 ans, domestique chez M. Renaud, jardinier au Grand Saulay ; Jules Morin, 49 ans, maçon et Patient Robin, 38 ans, agriculteur, aux Houards, commune de Léré, jouaient aux cartes chez ce dernier.

A un moment donné, Derbier et Morin se prirent de querelle et sortirent pour régler leurs comptes par quelques coups de poings réciproques, puis s'étant remis d'accord ils rentrèrent dans l'auberge et burent un litre.

Pour après en sortant du débit, Derbier fut de nouveau pris à partie, non seulement par Morin, mais par Cassier et deux autres individus qui se sont mêlés de la partie, les nommés Henri Piron, 33 ans, cultivateur chez M. Gueneau, au Grand Saulay, et Jean Guillemin, 39 ans, marchand-fermier, aux Foucharde, commune de Bannay.

Derbier qui du reste a déjà plusieurs condamnations a été quelque peu malmené, il a une plaie au-dessus de l'œil gauche, une à la joue droite et une au sommet de la tête. Il a en outre plusieurs ecchymoses à la figure et à la main droite.

Le Congrès des agriculteurs s'ouvrira demain à Bourges

Bourges, 11 février (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Nous rappelons à nos lecteurs que le congrès des agriculteurs du Centre se tiendra aujourd'hui à Bourges, en l'hôtel de la Chambre de Commerce.

La première séance s'ouvrira à 9 h. 30, sous la présidence de MM. Riverain, Jules Gautier et de Vogué.

De nouvelles questions intéressant tous les cultivateurs viendront cosser l'ordre du jour que nous avons déjà publié.

Tous les agriculteurs et toutes les cultivatrices sont également invités à participer à ces importantes manifestations.

BOURGES. — PRÊTS DE CHEVAUX AUX CULTIVATEURS. — Le 108^e R. A. L. caserné à Bourges, quartier Carnot, fait mettre immédiatement à la disposition des cultivateurs, un certain nombre de chevaux en très bon état.

Le prêt est consenti pour une durée illimitée, sauf réserve habituelle de réintégration en cas de nécessité.

Ne peuvent bénéficier de ces prêts que les cultivateurs habitant dans un rayon de 30 kilomètres autour de Bourges.

Adresser les demandes au colonel commandant le 108^e. Joindre un timbre pour la réponse.

COUR D'APPEL. — Deux Algériens, Miloud Ben Tahar, cafetier à La Machine et Mohamed Ben Mohamed, mineur, avaient été condamnés pour coups, par le tribunal de Nevers, le premier à 50 francs d'amende, le second à 25 francs. La cour uniformise la peine à 25 francs pour chacun d'eux.

CONSEIL DE GUERRE. — Bourges, 11 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Eugène Râteau, ancien canonnier au 37^e d'artillerie, 3 ans de prison pour complicité de vol d'une somme de 1.445 fr. commis dans un bureau à cette exposition, le 19 mars 1919 et dont l'auteur principal est resté inconnu.

Emile Lanery, classe 92, et son fils, classe 1919, anciennement domiciliés à Alligny, du recrutement de Cosne, étaient au Canada quand leur furent adressés leurs ordres d'appel auxquels ils ne répondirent pas.

En rentrant en France, il y a mois dernier, ils se présentèrent à la gendarmerie et furent déférés au conseil de guerre pour insoumission et condamnés, le père à 1 an de prison et le fils à 1 mois.

Auguste Benson, du 155^e d'infanterie, 3 ans de prison pour désertion à l'intérieur en temps de guerre.

Georges Bannat, du 92^e aviation à Longueville-Dijon, 1 an de prison avec sursis pour vol de divers objets au préjudice de ses camarades.

LA FOIRE DE BOURGES. — Une réunion importante a eu lieu cette semaine en vue de l'organisation de la foire de Bourges.

Des instances très vives ont été faites auprès des industriels de la région pour qu'ils participent à cette exposition et assurent le succès de la foire de Bourges.

Le temps. — Température : nuit, le plus basse - 4^e ; jour, à une heure + 5^e.

Hauteur barométrique à une heure, 765.

Prévisions : Beau à nuageux, avec température normale.

SAONE-&LOIRE

Aujourd'hui Le Creusot participera aux obsèques de plusieurs de ses héros

LE CREUSOT, 11 février (de notre correspondant particulier). — Les corps de quatre de nos compatriotes tombés au champ d'honneur ont été ramené hier au Creusot. Les dépouilles mortelles de ces braves ont été transportées dans la chapelle ardente installée à l'hôtel de Ville.

Les obsèques auront lieu demain dimanche. Le 14 h. 30, funérailles de M. Georges Anfric, dont la famille habite 5, rue de Nelay. Cérémonie à l'église Saint-Laurent et inhumation au cimetière du même nom.

A 16 heures, funérailles de M. Henri Bourlon, dont la famille habite 30, rue de Puebla, et M. Jean Renard, dont la famille habite 22, rue Bourdon. Cérémonies à l'église Saint-Henri et inhumations au cimetière Saint-Laurent.

A 13 heures, funérailles de M. Claudius Lesavre, dont la famille est domiciliée 14, rue du Sénégal. Cérémonie à l'église Saint-Eugène et inhumation au cimetière du même nom.

Demain, lundi, seront ramené les restes de M. Violot, dont la famille habite rue de Nevers ; les obsèques sont fixées à mardi matin, 9 h. 30. Cérémonie à l'église Saint-Laurent et inhumation au cimetière du même nom.

LE CREUSOT. — Médailles militaires. — A son assemblée générale, la Société des Médailles Militaires, Section du Creusot, a procédé au renouvellement de son bureau. Les membres de l'exercice dernier ont été réélus : MM. Planet, président, 4 rue Martin ; Boudot, vice-président, rue Saint-Claude ; Violot, trésorier, 4 rue Saint-Barbe ; Ponelle, secrétaire, 91, rue Edith-Cavell.

Le Président invite les sociétaires à assister encore plus nombreux aux réunions semestrielles qui auront lieu dorénavant, salle des Mutilés, rue Clemenceau, 63 et les prie en cas de renseignements, demandes, cotisations, paiement de cotisations, demandes, cotisations, de se adresser à lui, soit à l'un des membres du bureau.

Accident du travail. — Un machiniste de la scierie Candoret et C^e, M. Julien Thomas, 49 ans, habitant au Bœud, travaillait à une scie à lattes, lorsque sa main vint buter contre la lame de l'outil. L'ouvrier eut le poignet fortement entaillé et plusieurs tendons sectionnés. Il a été conduit à la clinique où les soins nécessaires lui ont été prodigués. Il subira une incapacité de travail de plusieurs semaines.

Pied écrasé. — Aux laminoirs, M. Louis Goulet, 47 ans, habitant à Elang-sur-Arroux, enlevé au plus que de raison, est tombé sur une pièce houlou et lui tomba sur le pied droit qui fut en partie écrasé. Le blessé a été transporté à l'hôpital-Dieu.

Il était trop gai. — Surveillant des usines, Julien Marché, 25 ans, demeurant rue Albert P. avait bu plus que de raison. Il se précipita deux heures du matin un tapage infernal sur la place Schneider. Deux agents durent s'assurer de sa personne et le conduire au violon où il termina la nuit.

Récompenses pour les œuvres de bienfaisance. — M. Lagrauge, administrateur de la Société des Anciens militaires des colonies au Creusot. Une mention honorable, MM. Bonin, Crozet, Letur, du Creusot et Lathuillière de Torcy.

Actes de vandalisme. — Une enquête est ouverte pour découvrir trois individus qui ont généralement été reconnus, qui se sont rendus coupables de violences, bris de clôture et tapage nocturne, au quartier des Riaux. Un des vandales a brisé en partie la fenêtre de l'immeuble n^o 27 de la rue de Marnage ; les explosifs de la bande ont mis en émoi tout le quartier.

Pupilles de la nation. — Réunion de la section départementale du 9 février 1932, sous la présidence de M. Juliette.

Election du bureau de la section. — Sont élus : Président, M. Hubette ; vice-président, M. Mollet ; secrétaire, M. Varry ; secrétaire-adjoint, M. Minard.

La commission permanente désigne M. Minard, retraité, comme étant président et Mme Arligny, comme vice-présidente.

Communication par M. le président de différents documents reçus de l'Office départemental entre autres la réponse à la note concernant le contrôle médical des pupilles.

Examen de différentes demandes de subvention.

Allocation de secours d'un montant total de 200 francs à différents pupilles nécessiteux.

Le secrétaire : VARRY.

Le Carnaval chalonnais

L'apparition du programme des fêtes du Carnaval chalonnais est imminente, mais il peut être dès maintenant annoncé au public que le Comité des fêtes, reprenant dans toute leur ampleur les traditions d'avant-guerre, prépare un Carnaval qui égalea pour le moins celui de 1914.

Ce sera d'abord, le dimanche gras, la journée des Goujons, sans laquelle, pour les Chalonnais, le Carnaval n'est pas complet. Et il est certain que le cortège de Gouache III, roi des Goujons, sera mirifique et plein d'allégories spirituelles.

Il se trouve aussi que cette année, la grande fête des sauteries du 27 février, l'une des plus importantes de France et d'Europe, tombe le lundi gras, ce qui fait que le « pont » sera de rigueur et qu'il y aura exceptionnellement trois jours consécutifs de fête.

La cavalcade du mardi-gras sera simplifiée. Elle sera aussi des attractions supplémentaires que des groupes organisés et de nombreuses sociétés musicales de Chalou et de la région.

Il y aura même la nouba du 17 tirailleurs. Le grand char sur lequel la Reine de Chalou et ses ravissants demoiselles d'honneur prendront place, sera à la fois superbe et solide. Il aura une longueur de 15 mètres de long et une largeur de 7 mètres de hauteur. Il est fourni, avec d'autres chars, par des décorateurs de Paris qui en assurent le montage sur place.

Quatre autres chars très compliqués seront montés par des artistes chalonnais. Il ne faut pas oublier non plus Carnaval IX, dont la majesté burlesque nous verra en droite ligne de Paris. Il sera le digne descendant de l'auguste lignée qui régna jadis sur Chalou depuis 1807.

La cavalcade se déroulera magnifiquement dans les rues pavées et fleuries, au milieu d'un grand concours de population qui affluera de partout.

Les bals, jadis par cinquante musiciens, sont réduits à dix musiciens, mais ils auront lieu le dimanche gras, et il y aura en même temps un bal d'enfants costumés et, en soirée, le bal populaire précédé d'une audience solennelle du tribunal des Goujons.

Enfin, la fête se terminera, dans la belle salle de la Bonnet, par des danses et des cotillons. Le grand bal paré et masqué dans lequel la Reine de Chalou fera son entrée triomphale au son d'un orchestre très brillant et dans un ruissellement de lumières.

Fête de charité. — Une fête de charité au profit de la Bonnet sera donnée par les dames Ecoles le dimanche gras, et il y aura en même temps un bal d'enfants costumés et, en soirée, le bal populaire précédé d'une audience solennelle du tribunal des Goujons.

Scènes dramatiques et chansons comiques par les dames Ecoles. — Vents de charité, tombola, attractions diverses.

Un télégramme au Vatican. — Au lendemain de l'élection du Pape Pie XI, Mgr Berthoin envoya un télégramme au Vatican pour offrir au Saint-Père ses plus respectueuses et filiales félicitations, avec l'assurance de ses prières et de celles du diocèse tout entier.

Décès dans le clergé. — M. Pierre Dieudonné, curé de la paroisse de Saint-Jacques, est décédé le 26 mai 1877, reté à Verdun-sur-Doubs, est décédé le 6 février 1932.

Service pharmaceutique. — La pharmacie Baptiste, place du Champ-de-Mars, restera ouverte les dimanche et lundi matin de 12 à 13 heures.

Foires de la semaine. — Lundi 13, Autun ; mercredi 15, Conches-les-Mines, Issy-l'Evêque ; vendredi 17, Saint-Leger sous Beauray ; Saint-Symphorien de Marmagne ; dimanche 19, Etang.

Digoïn. — M. Chaconot, brigadier des eaux et forêts à Digoïn, est nommé au même titre à Montlaron (Nièvre).

Vol. — Pendant la nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans le pousillier de Mme Campenot, ménagère, quartier des Perruts et lui ont dérobé 3 poules.

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué en assemblée, aujourd'hui samedi à 21 heures 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : allocations militaires, projets de trois foires de Riguy-sur-Arroux ; projet de pavage ; assistances et autres affaires de la 1^{re} session légale.

Eaux et forêts. — M. Chaconot, brigadier des eaux et forêts, à Digoïn, est nommé au même titre à Montlaron (Nièvre).

LOUEUR IZARRA

ISSY-L'EVÊQUE

Accident. — Le facteur Gouillet a été victime d'un accident dû au mauvais état de la route, rendu glissant par les pluies abondantes de ces temps derniers.

A la descente des Tanneurs, sa bicyclette a dérapé et uno de ses pédales a été brisée. Chose plus grave, il s'est cassé une jambe au-dessus de la cheville.

MARCIGNY. — Suicide. — Eugène Duflot, 74 ans, tailleur de pierres, demeurant à Marcigny, vers six heures du matin, a été trouvé pendu dans une petite remise, où il avait été autorisé à passer la nuit.

Il était servi pour se pendre d'une solide corde, qu'il avait accrochée à une poutre.

Si vous voulez vous assurer sur la Vie, constituer une dot à vos enfants, garantir le pain de vos vieux jours par une Rente Viagère adressez-vous à la C^e ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE

Entrepôts pour la vente de l'Etat 87, Rue Richelieu PARIS

La plus ancienne des Compagnies Françaises Fonds de garantie 869 Millions Capitaux assurés 891 Millions Rentes Viagères servies annuellement 149 Millions

Agents dans toutes les Villes

BOURBON-LANCY. — Séance du 5 février. Versements : 3.975 francs ; remboursements : 2.76 francs.

Ensemble Sportive Bourbonnaise. — Lundi, à 20 heures, cette Société a tenu à l'Hôtel de Ville, une réunion extraordinaire, sous la présidence de M. Mathieu.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

Le Trésorier, M. Bérand, rend compte de la situation financière, qui s'établit ainsi : Recettes de l'année 1931 : 3.338 fr. 50. Dépenses de l'année 1931 : 3.038 fr. 60. Excédent des recettes : 348 fr. 90, auquel s'ajoute une somme de 150 francs restant à percevoir.

Ces comptes sont approuvés par l'Assemblée. M. Mathieu prend ensuite la parole. Il expose que les charges de sa profession ne lui permettant plus de s'occuper d'une façon active, de ses fonctions de Président, il se voit obligé de remettre sa démission. L'Assemblée regrette sa détermination et l'invite à revenir sur sa décision. En attendant, elle lui adresse ses plus vifs remerciements pour avoir conduit la Société à sa prospérité actuelle et l'avoir doté de tout le matériel nécessaire à son développement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Vagabondage. — On a arrêté, pour vagabondage et mendicité, Joseph Berteaux, 64 ans, originaire de Guérande (Loire-Inférieure).

Décorations à titre posthume. — La médaille Militaire avec Croix de Guerre vient d'être attribuée à titre posthume à la mémoire de nos compatriotes tombés au Champ d'honneur.

Chapuis, à la Bourne, commune de Perrigny-sur-Loire, soldat au 27^e R. I., classe 1894, décédé des suites de ses blessures le 16 mars 1916, à Bouy (Marne).

Jean-Marie Vaudouin, à Gind, commune de Mailly, soldat au 81^e R. I., classe 1918, décédé de l'amblyopie le 25 septembre 1918.

Denis Baudin, à Saint-Aubin-sur-Loire, soldat au 31^e Bataillon de Chasseurs à Pied, classe 1918, tué le 18 juillet 1915, à l'Hartmannwillerskopf.

AVIS MORTUAIRES

Par suite de circonstance imprévue, les obsèques du gendre de Madame GUYARD, M. ANNE, annoncé hier pour le dimanche 12 courant, n'auront lieu que lundi 13 courant, à 10 heures du matin.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Madame Ernest PLEUCHOT, née Lucile Garnier, décédée chez ses parents, aux Ravées, commune de Crux-la-Ville, le 10 février 1932, dans sa 25^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses Obsèques auront lieu le lundi 13 courant, à 10 heures, en l'église de Crux-la-Ville. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de : M. Ernest Pleuchot, son mari ; Mlle Micheline Pleuchot, sa fille ; M. et Mme Garnier, ses père et mère ; M. et Mme Françoise Garnier et Mme veuve Goby, ses grand-mères ; M. et Mme Pleuchot, ses beaux-parents ; M. et Mme Pleuchot Etienne, ses beaux-frères et belles-sœurs, oncles et tantes, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame Anne GUYARD, soldat au 170^e d'infanterie, mort pour la France, à Salonique, le 15 novembre 1918. Ses obsèques auront lieu à Varzy, Le levée du corps se fera à la gare de Varzy, le 14 février, à 10 heures.

De la part de : M. et Mme Liron, ses père et mère ; M. Marcel Liron, son frère ; Mme veuve Liron, sa grand-mère ; M. Sallé, son grand-père, ses oncles et tantes, cousins, cousines, et toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services • MESSES. — Une messe de quarantaine sera célébrée le mercredi 15 février, à 9 h. 45, en l'église Cathédrale Saint-Etienne de Nevers, pour le repos de l'âme de M. Annet-René PEITTE.

De la part des familles Petit et Brien.

Vous êtes prié d'assister au Service solennel qui sera célébré le Mercredi 15 février, à 10 heures, en l'église de Chevenon, pour le repos de l'âme de TOUTES LES PERSONNES décédées depuis 25 ans dans la paroisse.

REMERCIEMENTS. — La famille d'Espuilles remercie bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Mademoiselle Marie d'ESPUILLES.

Simple traitement contre tous les Maux de Pieds. — Très efficace contre les engelures tant au pied qu'aux mains.

Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrates dans deux, trois litres d'eau chaude et de tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau, rendue médicamenteuse et légèrement oxygénée ; toute enflure et douleur disparaissent, le froid et l'humidité la fatigue et la pression de la chaussure, disparaissent comme par enchantement.

Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors, callus, perlons, etc., à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans douleur, ni résidu, opération toujours douloureuse.

Par son action sur la circulation du sang, l'eau chaude salinée est également le remède le plus efficace contre les engelures, tant qu'elles n'ont pas atteint le stade de la gangrène. Il suffit de se faire faire des bains salinés dès les premiers froids.

Les Saltrates Rodol, sels minéraux extra-concentrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez les contrefaçons et exigez des saltrates.

QUINA BUTEAU. — Apéritif des Familles BUTEAU et C^e, Les Bourdeilles (Cher). — Les techniciens qui ont conçu LA M.A.P.

et les professionnels qui la fabriquent, ont fait de cette nouvelle machine à écrire la meilleure et la plus pratique.

Agence Générale : 29 bis, boulevard de Courtais, MONTLUCON.

AUX GRANDES PEPINIERES DU CENTRE. — Ventes greffées de toutes variétés, garanti authentique. — Producteur direct Gaillard roué et Blanc, Subel, Oberlin, Bertille Sève, Bacos, Castel et autres variétés. Demandez le prix courant. — S'adresser à M. COMMERÇON, viticulteur à Bellevue-sur-Allier.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

— 38 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

(Suite)

Ma foi, je l'ai ramassée, cependant que Roulettable ne daignait même pas me dire merci et que Mrs Edith, bondissant tout à coup comme un lionne sur M. Robert Darzac qui opéra un mouvement de recul très accentué, poussait une clameur sauvage :

— Vous avez tué mon oncle !

Son mari et moi-même nous étions en train à la maintenir et à la calmer. D'un côté comme d'un autre, elle nous regardait avec une raison parce que son oncle avait momentanément disparu pour qu'il eût disparu dans le sac traquée, et de l'autre, nous reprochions à Roulettable la brutalité avec laquelle il venait de nous faire apparaître une opinion qui, au surplus, ne pouvait encore être, dans son esprit inquiet, qu'une bien tremblante hypothèse. Et nous ajoutâmes, en suppliant Mrs Edith de nous écouter, que cette hypothèse ne pouvait en aucun cas être tenue pour certaine, dans le cas où elle n'était que l'œuvre d'un esprit malade.

— Oui, Monsieur, j'ai confiance en Maltoni.

du plus lâche des criminels. Quant à vous, Monsieur (elle s'était retournée vers Roulettable), l'idée même que vous avez pu avoir de confondre un Larsen avec un vieux Bob, me défend à jamais de vous serrer la main, et j'espère que vous aurez le tact de me débarrasser bientôt de votre présence.

— Madame ! répliqua Roulettable en s'inclinant très bas, j'allais justement vous demander la permission de prendre congé de votre grâce. J'ai un court voyage de vingt-quatre heures à faire. Dans vingt-quatre heures, je serai de retour, et prêt à vous aider dans les difficultés qui pourraient surgir à la suite de la disparition de votre respectable oncle.

— Si, dans vingt-quatre heures mon oncle n'est pas revenu, je déposerai une plainte en lésion des mains de la justice italienne.

— C'est une bonne justice, Madame ; mais, avant d'y avoir recours, je vous conseillerais de questionner tous les domestiques de votre gracie. J'ai un court voyage de vingt-quatre heures à faire. Dans vingt-quatre heures, je serai de retour, et prêt à vous aider dans les difficultés qui pourraient surgir à la suite de la disparition de votre respectable oncle.

— Et Roulettable tira un livre de sa poche.

— Ça, Madame, c'est un ouvrage de M. Albert Batille, un exemplaire de ses « Cas criminels et mondains », dans lequel vous serez conseillée de lire les aventures, déguisements, travestissements, tromperies d'un illustre bandit dont le vrai nom est Beltmeyer.

à se présenter devant vos yeux sous l'aspect d'un oncle que vos yeux n'auraient point vu depuis quatre ans (car il y a quatre ans, Madame, que vos yeux n'avaient point vu monsieur le vieux Bob quand vous avez trouvé ce respectable oncle au sein des pampas de l'Aracanaï).

Quant aux souvenirs de Mr Arthur Rance qui vous accompagnait, ils étaient beaucoup plus lointains et beaucoup plus obscurs que les souvenirs que vous avez de votre cousin de Nice.

— Je vous en conjure à genoux, Madame, ne nous fâchez pas ! La situation, pour nous tous, n'a jamais été aussi grave. Restons unis. Vous me dites de partir ; je pars, mais je reviendrai ; car s'il fallait tout de même s'arrêter à l'admirable hypothèse de Larsen ayant pris la place de monsieur le vieux Bob, il nous resterait à chercher le vieux Bob lui-même ; auquel cas je serais, Madame, à votre disposition et toujours votre dévoué et très obéissant serviteur.

A ce moment, comme Mrs Edith prenait une attitude de reine de comédie outragée, Roulettable se tourna vers Arthur Rance et lui dit :

— Il faut agréer, Monsieur Arthur Rance, pour tout ce qui vient de se passer, toutes mes excuses et je compte bien sur le loyal gentleman que vous êtes pour les faire agréer à Mrs Arthur Rance. En somme, vous me reprochez la rapidité avec laquelle j'ai exposé mon hypothèse, mais veuillez y avoir un instant encore, me rapprochant maintenant !

Mais Arthur Rance ne l'écoutait déjà plus. Il avait pris le bras de sa femme et tous deux se disposaient à quitter la pièce quand la porte s'ouvrit et le garçon d'écurie, Walter, le fidèle serviteur du vieux Bob, fit irruption au milieu de nous. Il était dans un état de saleté surprenant, entièrement recouvert de boue et les vêtements qu'il portait sur son dos, sur lesquels se plaquaient les mèches de ses cheveux en

désordre, révélaient une colère mêlée d'effroi qui nous fit craindre tout de suite quelque nouveau malheur. Enfin, il avait à la main, une loque infâme qu'il jeta sur la table. Cette loque roussâtre, maculée de larges taches d'un brun rougeâtre, n'était autre — nous le devinâmes immédiatement en regardant d'horreur — que le sac qui avait servi à emballer le corps de Bob.

Deux voix rauques, avec des gestes farouches, Walter baragouinant déjà mille choses dans son incompréhensible anglais, et nous nous demandions tous, à l'exception d'Arthur Rance et de Mrs Edith : « Qu'est-ce qu'il dit ?... Qu'est-ce qu'il dit ?... »

El Arthur Rance l'interrompit de temps en temps, cependant que l'autre nous montrait des poings menaçants, et regardait Robert Darzac avec des yeux de fou. Un instant, nous crûmes qu'il allait s'élançer, mais le geste de Mrs Edith l'arrêta net. Et Arthur Rance traduisit pour nous :

— Il dit que ce matin, il a remarqué des taches de sang dans la charrette anglaise et que Toby était très fatigué de sa course de nuit. Cela l'a intrigué

LOIRET

Pithiviers organise une grande cavalcade pour la Mi-Carême

PITHIVIER, 11 février (de notre correspondant particulier). — Le Comité d'initiative des fêtes de Pithiviers organise le dimanche 26 mars, une grande cavalcade. A cet effet, un bal d'enfants aura lieu le 19 mars, salle Beaufort, au cours duquel il sera procédé à l'élection du roi de la reine des enfants, cavaliers et demoiselles d'honneur.

CHILLEURS-AUX-BOIS

Série de vols. — Depuis quelque temps, des vols sont commis en plusieurs points de la commune : il y a quelques semaines, des pelles et pioches disparaissent d'une carrière de sable en exploitation ; un peu plus tard, le poutrel d'une maison de bois est volé et volé à l'aveugle ; l'autre semaine, une mère lapine et sa progéniture disparaissent, une nuit, d'un clapier du hameau d'Olivet.

Nos vieillards. — Nous avons à Chilleurs des vieillards remarquables, par leur robuste santé. Quelques-uns atteignent 90 et 91 ans. En quelques semaines, ces doyens et doyennes du pays viennent d'être enlevés par la maladie.

Mais il en reste encore, et de solides ! Nous leur souhaitons d'atteindre la centaine.

COULLONS

Etat civil : — Genevieve Berton ; — Gaston Bonheur.

Décès. — Aimée Vieuzeux, femme Morin, 61 ans, à l'Arquin ; — Marie Renard, femme Marier, 70 ans ; — Adèle Dufort, femme Chamblat, 91 ans ; — Joséphine Thirion, femme Thirion, 73 ans.

Transcription d'acte de décès de Justin Riffet, capitaine au 201^e d'infanterie, mort pour la France.

MONTARGIS

Les Mutués (Section de Montargis). — Le départ de M. Roy, nommé secrétaire de la mairie de Châtillon-Coligny, a provoqué une reconstitution du bureau qui se trouve ainsi composé : président, M. Pélissier ; vice-président, M. Charbonnier ; vice-présidente, Mme veuve Savry ; secrétaire, M. Naudin ; secrétaire-adjoint, M. Foubert ; trésorier, M. Rosello ; trésoriers-adjoints, MM. Thierry et Melzard ; membres, MM. Cotas et Masson.

La grippe. — Il serait imprudent d'affirmer, de désespoir, que l'épidémie est en voie de décroissance, on peut cependant noter une sensible amélioration. Beaucoup de malades, parmi les premiers atteints, ont pu, cette semaine, regagner qui leur atelier, qui leur bureau. La poste assure depuis lundi ses trois distributions journalières.

MALESHERBES

Accident. — Lundi dernier, M. Hureau fils, de Buthiers, revenant des champs et se trouvant près d'Herbeville, a trouvé la mort dans des conditions rapportées différemment. Un usé dit que son cheval prit le mors aux dents et renversa M. Hureau, qui eut la colonne vertébrale brisée et mourut aussitôt ; les autres pensent que ce jeune homme aura été pris de congestion et serait tombé sous sa voiture.

M. Hureau avait 24 ans, il avait été mobilisé pendant la guerre.

PAPIER FAYARD

Remède externe réputé dans le monde entier contre la TOUX, REFROIDISSEMENTS, ENGELURES. Toutes Pharmacies.

PITHIVIERS

APPEL AUX CULTIVATEURS DE LA REGION DE PITHIVIERS

On nous communique l'appel suivant : Cultivateurs syndiqués n'oubliez pas de venir à l'assemblée générale qui a été reportée au dimanche 26 février à 14 h. au théâtre de Pithiviers.

De 14 h. à 2 h., réunion entre syndiqués. A 2 h., réception des parlementaires du Loiret et des autres cultivateurs de notre région.

Nous envisageons avec eux des moyens à prendre pour parer dans le plus bref délai à la crise qui nous menace.

Il ne faut pas que dans cette course à la baisse nous soyons trop distancés par les autres corporations.

Beaucoup de départements, l'Oise en tête, département essentiellement agricole ont pris ces initiatives.

Si nous ne nous réunissons pas, si tous les cultivateurs de notre région ne se groupent pas solidement pour faire prévaloir nos légitimes revendications, nous allons au devant d'un très proche danger économique.

Depuis un an que fonctionne notre syndicat nous avons obtenu des résultats inespérés, mais il faut que tous les cultivateurs éprouvent dans les circonstances actuelles le besoin d'union.

Que les cultivateurs du Gâtinais, les plus avancés de notre région dans cet ordre d'idées, se joignent à nous pour inciter à quelques baucurons trop confinés dans leurs terres les bienfaits de l'union et de la solidarité.

Pensez donc qu'en ce moment vous vendez votre blé et vos betteraves à perte, votre bétail à vil prix (mais vous payez la viande toujours cher). Les cours du lait sont menacés par l'invasion des heures de la concurrence.

Vous êtes bête à tous les jours, mais pas le prix du pain. Vous acquittez directement ou indirectement les plus lourds impôts et l'on prétend que vous ne payez pas votre compte.

Vous voudriez garder à vos ouvriers des salaires suffisants et leur vous accablent de faillites. Et autour de vous ? Quelles catégories de commerçants et d'industriels sont touchés comme vous ?

Il serait trop maintenant que la baisse est commencée par la culture que toutes les autres corporations suivent.

Nous devons l'obtenir. Pour cela venez en grand nombre le dimanche 26 février et nous lachurons d'avoir des promesses et des actes efficaces de nos parlementaires.

Fernand Poisson, Président du Syndicat agricole de la région de Pithiviers.

Bal rendu. — Un groupe d'invités du dernier bal de Sainte-Genevieve, offre un bal aux membres de la confrérie de Sainte-Genevieve, bal qui aura lieu le mardi 14 février, dans les salons de l'Hôtel de la Poste.

Cartes de circulation sur chemins de fer, aux Réformés de la Guerre. — Les réformes de guerre, ayant une invalidité de 25 à 100 %, sont invitées à se présenter à la mairie, avant le 26 février courant, pour formuler leur demande de carte de circulation à tarif réduit sur chemins de fer.

A l'appui de cette demande, ils devront produire : 1^o Leur carnet ou titre de pension, ou certificat d'allocation provisoires d'attente ; 2^o Une photographie.

Compagnie de sapeurs-pompiers. — La première manœuvre mensuelle pour l'année 1922 aura lieu, le dimanche 5 mars à 15 heures.

Cette occasion, le capitaine-commandant invite les personnes qui désirent se faire inscrire sur les contrôles à faire leur demande d'adhésion à la Compagnie pendant les concours dans la région au cours de l'année 1922.

L'indemnité de sortie est actuellement fixée à 3 francs.

Il existe des vacances parmi les tambours et clairons.

A la sous-préfecture. — Par arrêté préfectoral, M. René Levy, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Pithiviers, est nommé chef du bureau de la 1^{re} division, en remplacement de M. Bernon. Il est remplacé à Pithiviers par M. Maurice Bouillet, chef de bureau à la préfecture.

Conférence. — Le dimanche 19 février, à 16 heures 30, M. Saint-Yves, lauréat de l'Académie française, publiciste très connu, donnera à la salle paroissiale, une conférence sur *La France au Orient*.

Vie Agricole

Foires et Marchés de la Région

VACHES BRÉTANNES

La Maison GY et MORAND, de Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'ils feront la vente d'un BEAU LOT DE VACHES CROISEES, le Mardi 14, à l'Hôtel Villepeux, à La Guerche-sur-l'Aunais (Cher) et le Mercredi 15, à Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

AUTUN. — Marché. — Poulets 18 à 20 fr. la paire ; oies 12 à 15 fr. pièce ; dindes 18 à 22 francs pièce ; lapins 8 à 10 fr. pièce ; poulets 5 à 7 fr. la douzaine ; beurre 4.50 à 5 fr. le demi kilo ; pommes de terre 6.50 le double décalitre.

CHAROLLES. — Dindes grasses, 30 à 35 fr. pièce ; dindons, 28 à 30 fr. pièce ; oies, 18 à 22 fr. pièce ; pintades, 28 à 30 fr. la paire ; poulets, 28 à 32 fr. la paire ; gros poulets, 30 à 35 fr. la paire ; poulets moyens, 25 à 28 fr. la paire ; petits poulets, 18 à 22 fr. la paire ; gros canards, 25 à 28 fr. la paire ; canards moyens, 20 à 25 fr. la paire ; pigeons, 5 à 6 fr. la paire ; lapins domestiques gros, 12 à 15 fr. la paire ; lapins moyens, 10 à 12 fr. la paire ; beurre, 4 à 4.25 le demi-kilo ; œufs frais, 6 à 6.25 la douzaine ; fromages de vache, 0.80 à 0.90 pièce ; fromages de chèvre, 0.45 à 0.50 pièce.

CORBIGNY. — Le beurre s'est vendu 4.50 et 5 fr. le kilo ; les œufs, 5 francs la douzaine ; les fromages de vache, 0 fr. 125 pièce ; les poulets, de 10 à 12 fr. pièce ; les canards, de 9 à 11 fr. pièce ; les dindes, 5 fr. le kilo ; les lapins, de 8 à 12 fr. pièce suivant grosseur ; les oies, 10, pièce ; salade, 0.25 le petit panier ; les égarards, 0.15 la poignée ; les pommes de terre, 5 fr. le double-décaltre ; les haricots, 0.75 le litre ; les noix, 1.10 le litre.

DECIZE. — Marché du vendredi 10 février 1922. — Œufs, 5.50 à 6 fr. ; beurre, 5.50 la livre ; crème, 0.90 le verre ; lait, 0.80 ; fromages, 0.70 à 0.80 pièce ; poulets, moyens, 12 à 16 fr. la paire ; gros, 18 à 26 fr. la paire ; oies, 16 à 20 fr. ; dindes, 4.15 à 5 fr. le kilo.

ENTRAINS (8 février). — Froment, le quintal, 60.75 ; seigle, 50 fr. ; orge, 70 fr. ; avoine, 55 fr. ; foin, 27 fr. ; paille, 12 à 25 fr. ; farine, 14 à 20 fr. le kilo ; beurre, 3.80 ; mouton, 3 francs ; porc, 3.00 ; huile, 4.50 ; œufs, 5 fr. la douzaine ; pain, 0.90 le kilo ; fromage du pays, 1.25 la pièce ; poulets, 20 à 30 fr. la paire.

LUZY. — Marché. — Marché calme, nous avons relevé les cours suivants : Beurre, 5.50 le kilo ; œufs, 5 francs la douzaine ; poulets 25 à 30 fr. pièce ; canards 12 à 15 fr. pièce ; oies 25 fr. pièce ; dindes 65 et 70 fr. pièce ; fromages 0.75 pièce.

NEVERS (Marché Carnot) mercrerie du 11 février. — Poulets, 26 à 50 fr. la paire ; canards, 24 à 30 fr. la paire ; dindes, 40 à 70 fr. la pièce ; oies, 27 fr. la douzaine ; lapins, 14 à 20 fr. la pièce ; œufs, 6 à 7 fr. la douzaine ; beurre, 10 à 13 fr. le kilo ; pommes de terre, 0.60 à 0.80 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1.50 la pièce ; châtagnes, 1 à 2 fr. le litre.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — Marché du 9 février. — Céréales, fourrages, au quintal, fromages, 70 fr. ; seigle 35 à 40 fr. ; orge 45 à 70 francs ; avoine 50 à 55 fr. ; farine 94 fr. ; foin 20 fr. ; paille 16 fr.

Viande de boucherie, au demi kilo : bœuf 2 à 5.50 ; veau 3.50 à 5.50 ; mouton 3 à 5 ; porc 3.50 à 4 fr.

Oailles : poulets 18 à 25 fr. la paire ; canards 30 à 25 fr. la paire ; pigeons 4.50 à 5 fr. la paire ; lapins domestiques 8 à 15 fr. pièce ; fromages du pays 1 fr. pièce ; beurre, le demi kilo 5 fr. ; œufs 5.50 la douzaine ; pommes de terre 45 à 40 fr. le quintal ; haricots 1.50 à 2 fr. le litre.

Pain, première qualité 0.90 le kilogramme. SAINT-REMY-EN-ROLLAT. — Poulets, 20 à 32 fr. la paire ; canards, 25 à 30 fr. la paire ; oies, 40 à 60 fr. la paire ; dindes, 65 à 90 fr. la pièce ; lapins, 15 à 22 fr. la douzaine ; pigeons, 3 à 6 fr. la paire ; lapins domestiques, 2 à 2.25 le kilo ; beurre, 2.50 à 2.75 le kilo ; œufs, 5 à 5.25 la douzaine ; fromages, 0.90 à 1.10 la pièce ; pommes, 3 à 4.50 les 25 ; apport faible, ventes actives à cause du froid, venant calme sans le beurre. Le prix du pain est fixé à 0.90 le kilo.

SULLY-LA-TOUR. — Foire du 6 février, dite de Sainte-Agathe, Pas de bêtes grasses. Les vaches suitées se sont vendues de 1.600 à 2.100 fr. Les jeunes bêtes, châtagnes et génisses, de 1.000 à 1.300 francs. Pas de porcs gras. Les nourraux à raison de 2 francs le demi-kilo, et laitons, de 40 à 50 francs pièce, mais il y en a eu peu de vendu.

MARCHÉ AUX CHEVAUX PARIS. — Chevaux amenés 415 ; vendus 220, de 650 à 2.200 francs. Anes amenés 5, vendus 4, de 140 à 810 francs. Vendus aux enchères 23 chevaux de 800 à 1.200 francs. Prix de la viande de boucherie de 1 fr. 20 à 1 fr. 75 le kilo poids vil.

CASTELNAUDARY (Aude). — Graine de trèfle violet, 500 fr. ; de luzerne, 350 fr. ; vesces de printemps, 110 fr. les 100 kilos.

DREUX (E.-L.). — Graine de trèfle violet, 620 fr. de luzerne, 400 fr. les 100 kilos.

MAYENNE (Mayenne). — Graine de trèfle violet 500 à 600 fr. ; minettes en crosses, 110 à 120 fr. ; ray grass d'Italie, 185 à 190 fr. ; vesces de printemps, 145 à 150 francs les 100 kilos.

MONDOUBLEAU (L.-E.). — Graine de trèfle de 1920, non décussée, 300 à 400 fr. ; nouvelle récolte non décussée, 600 à 700 fr. ; trèfle blanc, 700 à 800 fr. ; hybride, 600 à 700 fr. ; de luzerne, 300 à 400 fr. ; minettes décussées, 190 à 210 fr. ; vesces de printemps, 125 à 140 francs les 100 kilos.

POITIERS (Vienne). — Pas ou peu de graines à la vente ; les qualités sont plutôt mauvaises.

VINS NIMES (Gard). — Cote officielle : vins rouge 7 à 8^e, 66 à 76 fr. ; dito 8 à 9^e, 76 à 87 fr. ; dito 9 à 10^e, 88 à 95 fr. ; Costières 10 à 11^e, 95 à 108 fr. Theclottre nu ; rosés et blancs, 10 à 10 fr. 50 le degré.

FOURAGES ET PAILLES PARIS. — Pailles et fourrages en bottes. — On cote les 520 kilos toutes gares Paris : foin, 150 à 180 fr. ; luzerne, première coupe, 180 à 210 francs ; luzerne deuxième coupe, 175 à 200 francs ; trèfle, 150 à 180 fr. ; paille de blé, 35 à 45 fr. ; paille d'avoine, 30 à 35 fr. ; paille de seigle, 40 fr. ; paille d'orge, 30 francs.

Pailles et fourrages en balles pressées. — On cote aux 100 kilos toutes gares Paris : foin, 35 à 40 fr. ; luzerne première coupe, 38 à 42 fr. ; trèfle, 28 à 32 fr. ; paille de blé, 7 à 10 fr. ; paille d'avoine, 7 à 10 fr.

BERGUES (Nord). — Foin, 450 fr. ; regain, 200 fr. ; paille de blé, 80 fr. ; d'avoine, 65 fr. les mille kilos.

COTYNCES (Manche). — Foin, 220 à 230 fr. ; luzerne, 250 à 260 fr. ; paille de blé, 90 à 100 francs ; d'avoine, 75 à 85 francs les 550 kilos.

GOURNAY (Seine-Inférieure). — Foin, 125 à 160 fr. ; sainfoin, 150 à 180 fr. ; paille de blé, 60 fr. ; d'avoine, 50 fr. les 104 bottes.

QUINTIN (Cotes-du-Nord). — Foin, 180 à 200 francs ; pailles de blé, 75 fr. ; de seigle, 70 fr. ; d'avoine, 70 fr. les 510 kilos.

BOIS PAU. — Bois, rondins de salon, 35 à 40 fr. ; bois fendu 28 à 35 fr. le stère.

TOURTEAUX LILLE. — Tourteaux de lin, départ Nord, disponible, 68 fr. ; de coton en coprah (sans perdus), 52 fr. ; départ Nord ; de coprah, 59 fr. ; de pavots alimentaires 45 fr. départ Nord.

PEAUX DE LAPINS PARIS. — Peaux de lapins, à la recette, suivant qualité et classement Paris et environs : 16 à 17 kilos, 110 à 130 fr. ; entre-deux, 112 à 130 fr. ; 15 à 16 kilos, 100 à 120 fr. ; 14 à 15 kilos, 90 à 110 fr. ; 13 à 14 kilos, 80 à 100 fr. ; 12 à 13 kilos, 70 à 90 fr. ; 11 à 12 kilos, 60 à 80 fr. ; 10 à 11 kilos, 50 à 70 fr. ; 9 à 10 kilos, 40 à 60 fr. ; 8 à 9 kilos, 30 à 50 fr. ; 7 à 8 kilos, 20 à 40 fr. ; 6 à 7 kilos, 15 à 30 fr. ; 5 à 6 kilos, 10 à 25 fr. ; 4 à 5 kilos, 5 à 15 fr. ; 3 à 4 kilos, 3 à 10 fr. ; 2 à 3 kilos, 2 à 8 fr. ; 1 à 2 kilos, 1 à 6 fr. ; 0.50 à 1.50 le kilo.

UNE RICHESSE RÉGIONALE

Saint-Parize et ses Sources Minérales

LE PAYS, LE VILLAGE, LES SOURCES

Dans le bec triangulaire que forment la Loire et l'Allier, en se rapprochant doucement de leur confluence, à 20 kilomètres environ au sud de Nevers, on trouve un important et gracieux village.

Saint-Parize-le-Château. Son origine se perd dans la nuit des temps. Quand Saint Patrice, disciple de Saint Pourniau, vint au VI^e siècle convertir au christianisme les habitants du pays d'entre Loire et Allier, il dut selon l'habitude des premiers apôtres, se fixer au milieu même de la population à convertir. Or, sa légende rapportée au bréviaire de Nevers, à la date du 24 août, nous apprend qu'il fonda un monastère sur les ruines du temple Romain, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Parize.

On ne peut évidemment accorder à une légende une valeur relative ; mais la découverte faite en 1875, en restaurant l'église, d'un fragment de sculpture gallo-romaine, et de sarcophages du VI^e siècle, donne à cette assertion du bréviaire, la précision d'un fait historique.

Nous pouvons donc croire que Saint-Parize, l'ancien temple à été détruit au VI^e siècle, situant un centre très important et très florissant : On en a la preuve dans les nombreux vestiges qu'on y rencontre à chaque pas, et qui attestent sa splendeur primitive.

Il est facile de comprendre pour quelles raisons les Romains s'établirent dans ce pays ; c'est qu'ils surent apprécier les propriétés bienfaisantes de ses sources minérales.

Les sources furent, en effet, le siège d'un établissement thermal, considérable et très fréquent.

On rapporte que Sertorius, chef d'une légion romaine, fut guéri de la lèpre en même temps qu'un certain nombre de ses soldats, par les eaux de l'une des sources de Saint-Parize. L'empire a été détruit au VI^e siècle, par les guerriers de Charles Martel, mais les murs qui entouraient la fontaine, il y a une trentaine d'années, son bas-fond pavé formait trois bassins distincts, creusés à 10 mètres de profondeur, provenant d'une ancienne origine. On trouve également aux abords des sources des poteries romaines et des tuiles à rebords, il y a aussi des restes de fondations dans lesquelles les pierres de deux assises successives sont placées obliquement et sans inverse ; cette disposition constitue l'appareil dit en feuille de fougères, qui est particulier à l'époque gallo-romaine.

A cette époque, les sources de Saint-Parize avaient une telle importance, que l'ingénieur romain, le célèbre géologue de Héracle, à Avaricum, qui passait non loin de Saint-Parize, et par laquelle César se rendit de Decize à Bourges, un coude fort prononcé, dans le but évident de desservir l'établissement thermal de Saint-Parize.

Ces sources, abandonnées durant des bouleversements sociaux, qui eurent lieu au cours

PROPRIÉTÉS ET USAGES

Les Eaux minérales de Saint-Parize, sources des Fontaines-Bouillantes, possèdent des propriétés thérapeutiques telles, que d'éminents praticiens, MM. les docteurs Lemoine, du Prat, Gaudin etc., les ont justement appréciées comme un médicament et les ont recommandés dans le traitement de la polyarthrite, notamment de la gravité, des arthrites chroniques, de la goutte, elles décongestionnent le foie très rapidement.

Les expériences faites dans les colonies, et en particulier au Tonkin et à Madagascar, ont prouvé clairement les avantages immenses de l'emploi de cette eau dans les maladies et états constitutionnels des pays chauds.

L'analyse au début de l'exploitation par M. A. Carnot, ingénieur en chef et directeur de l'Ecole des Mines, a donné les résultats suivants :

ANALYSE DES SOURCES DES FONDS BOUILLANTS

Acide carbonique 4.0156
Bicarbonate de chaux 0.3283
Bicarbonate de magnésie 0.3289
— de protoxyde de fer 0.0376
— de manganèse 0.0050
Chlorure de sodium 0.0198
Sulfate de potassium 0.0022
Alumine 0.0008
Silice 0.0384
Lithine Traces

Déjà en 1789, le célèbre chimiste Hassenzratz, dans divers travaux sur les Eaux des sources en avait tiré les meilleures conclusions, qui furent confirmées un peu plus tard par le médecin polonais Gasztoiw.

Les eaux minérales de Saint-Parize constituent pour chacun l'eau minérale idéale, bienfaisante, digestive, qu'elle soit consommée seule, avec le vin, ou avec n'importe quel apéritif, qu'elle ne trouble ni ne décolorer pas.

L'eau de Saint-Parize est, avant tout, une eau minérale de consommation courante, dont chacun trouvera bénéfice à faire son usage quotidien.

Le débit de la source des Fontaines-Bouillantes atteint le chiffre respectable de 13 millions de litres par an, à la température de 15°.

Chaque année d'importantes améliorations des installations de machines perfectionnées font qu'aujourd'hui les sources de Saint-Parize n'ont rien en vue de sources les plus modernes et les plus luxueuses.

Les eaux minérales de Saint-Parize sont remarquablement

abondantes à Saint-Parize, on songe et des res-

sources les plus sérieuses ont fait et des essais les plus sérieux ont prouvé la pureté absolue de ces gaz.

A la suite de ces constatations importantes, les sources de Saint-Parize n'ont pas hésité à faire les frais considérables d'une installation d'ailleurs très bien comprise, pour la captation de ces gaz, — en vue de la surgazéification des Eaux de Saint-Parize.

Mais l'abondance des gaz est telle qu'une quantité énorme restait inemployée, c'est alors que pour en utiliser le surplus, l'Administration des sources n'hésita pas à compléter son outillage par une installation ultra-moderne devant servir à la fabrication de la limonade. Ainsi naquit la « Parizette ».

Il n'a pas échappé à Saint-Parize que pour aller de pair avec des gaz aussi riches, il fallait employer des sucres de premier choix et des parfums naturels de qualité de fruits de toute première qualité, pour faire de la Parizette la première des limonades. Aussi la Parizette obtient-elle partout un légitime succès. Elle constitue une boisson délicieuse et hygiénique, dont l'usage doit être partout recommandé.

Les sources de Saint-Parize sont certainement appelées à un avenir brillant. La vue de la vallée des Fontaines-Bouillantes est très belle, et l'enclos des sources, on aperçoit les hauts sommets historiques de Mont de Morvan.

Peut-être un habilement thermal y sera-t-il fondé un jour, car l'immense et rapide succès de ces eaux minérales est dû évidemment à leurs qualités thérapeutiques et bienfaisantes de premier ordre. Les minérales de table, eaux curatives, hygiéniques, agréables, se conservant parfaitement, les eaux minérales de Saint-Parize donnent une satisfaction absolue au public le plus délicat. De plus sa présentation parfaite est du meilleur effet sur les familles les mieux servies.

— Notre région, en particulier, c'est bien l'eau minérale qui s'impose ; par ses hautes qualités médicales ; de plus, la proximité des sources, et les camions automobiles employés pour les livraisons, facilitent grandement les approvisionnements et réduisent les prix de transport, actuellement si onéreux, dans des proportions telles qu'il me paraît inutile d'insister sur ce point, cependant si important.

Les beaux jours vont revenir et avec eux les excursions si attendues, nous ne saurions trop engager nos lecteurs, de choisir au moins une fois Saint-Parize-le-Château comme but de leur promenade. Ils trouveront un charme particulier à visiter la crypte fort curieuse de la vieille église, et les derniers vestiges du château construit par la reine Brunehaut, qui se trouve au pied de la colline qui porte aujourd'hui le nom de chemin de la reine Brunehaut, ils pourront descendre aux Sources de Saint-Parize, où ils sont sûrs de recevoir le meilleur accueil.

Etienne DESMOTTEURS.

NOS CONTES

“J'en aurai”, dit-il...

— C'est un moment à passer, et voilà tout ! fit sentencieusement l'un des gardiens.

— Soyez tranquille ! On s'en tire toujours... surenchérit le second gardien, avec l'assurance de l'homme qui sait ce qu'il en est et qui, s'il n'a point passé récemment par là, a vu tant de gens y passer et s'en tirer en effet à la satisfaction générale que cette constatation équivaut, en fait, à une catégorique expérience.

La bonhomie de ces assertions vingt fois répétées calma les tranges du condamné à mort, qui recouvra son enjouement et, pour la vingtième fois également, se remit à faire avec une réussite, un Assurément ! il y aurait de l'outrance à le dissimuler — il y a de fâcheux quarts d'heure dans la vie d'un condamné à mort. Mais elle comporte aussi, tout compte fait, quelques bonnes minutes.

Il y a d'abord les douceurs administratives, qui tempèrent la rigueur astringente du régime commun : le plat de « viande garnie » et le dessert, qui viennent aux derniers jours remplacer le maillage déhilitant de la soupe disciplinaire.

Il y a la compagnie, nuit et jour, des deux gardiens, qui tiennent société à celui qui l'autre rejette de son sein. Celle charmante, la meilleure de toutes celles que le condamné à mort a rencontrées dans sa vie... Amitié désintéressée, car ses solvates n'ont rien à attendre de lui... Amitié parfaite, dépourvue de tout l'arrière-fond égoïste et sensuel qui, dans la vie courante, trouble et corrompt les relations humaines.

Le condamné et ses gardiens sont inséparables. Ceux-ci font toutes les volontés de celui-là, préviennent tous ses besoins. Ils le laissent invariablement gagner aux dames ou à l'écarté.

Il s'approprient énergiquement tous ses dires. Socrate était ainsi parmi ses disciples, au seul de l'immortel... Un ami, qui fait la loi, ne peut pas imposer de sa victoire, l'autorité, malgré l'opposition de sa famille, dit en passant par le scalpel du médecin-légitime...

Quel honneur, par contre, et quelle satisfaction d'amour-propre, après avoir payé tribut à la chirurgie sociale — et il n'y a que le premier pas qui coûte — de s'abandonner à l'autre, celle qui recoud, d'avoir à penser que sa cervelle et d'autres bons morceaux, préservés de la corruption, macéreront dans un bocal, avec une étiquette, se perpétueront à jamais, tandis que le commun des mortels s'en va pourrir en terre...

Landreau songe avec fierté aux bienfaits que sèmera, à tous les degrés de l'échelle sociale, son sacrifice expiatoire ; la pensée des « copains » qui le loueront sans envie ; l'apitoiement des bourgeois — qui se sentiront mal leurs à le plaindre ; la gratitude des marchands de vin, qui garderont boutique ouverte toute la nuit et feront, grâce à lui, de belles recettes.

Je songe à tous les hauts personnages que se lèveront des poltron-minet pour venir l'assister — gros bonnets qui l'auraient jeté à la rue s'il s'était avisé, à 12 heures, d'aller sonner à leur porte, qui, simple particulier et bien considéré, ne lui auraient pas tendu la main sur la voie publique et qui vont lui taper cordialement sur l'épaule, être pendant un grand quart d'heure, aux petits soins pour lui... Il se trouve en pensée toutes les prérogatives de son emploi ; la messe dite pour lui tout seul ; la coupe de cheveux soignée, sans être obligé d'attendre chez le coiffeur ; la verre de « ça », à une heure ou, dans la vie, il ne se trouverait pas un « bistrot »

Etude de M^o BOUCHER, notaire à Saincoins (Cher)

A VENDRE L'AMBIABLE en bloc par lots ou en détail au gré des acheteurs

LA PROPRIÉTÉ DES POLIGNES

Sise commune de Neuville-Saint-Vaast, 12 kilomètres à Saincoins (Cher), à 12 kilomètres à Saincoins (Cher), à 12 kilomètres à Saincoins (Cher)

1^o Ferme des Protais, belle maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, en très bon état, 15 hectares dont 70 hectares de prairies naturelles, 5 hectares de terres de culture et 15 hectares de bois

2^o Ferme de la Grange, belle maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, en très bon état, 17 hectares de prairies naturelles et 15 hectares de terres de culture

3^o Ferme de la Roche, 14 hectares avec petites dépendances, superbe propriété d'élevage sur les bords de l'Allier

Facilités de paiement. 5 % en sus du prix. Pour tous renseignements, s'adresser à M^o BOUCHER, notaire à Saincoins.

Et non visité et traité, à M. Louis LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, Téléphone 30, qui se rendra sur place à toutes demandes des amateurs.

1603

Etude de M^o Henry DUMARÇAY, notaire à Corbigny (Nièvre)

A AFFERMER Le mardi 14 février 1932, à 14 heures, à Corbigny, en l'étude de M^o Dumarçay, notaire.

LES IMMEUBLES 1^o Une pièce de terre, lieudit La Boudaude, d'une contenance de 87 ares 60 centiares, ensemencée de blé.

2^o Un pré, lieudit La Boucaudière, contenant 39 ares 40 centiares environ.

3^o Une pâture, lieudit Le Champ Henri, contenant 85 ares environ.

4^o Un pré, lieudit Le Pignon ou Pré Grand, contenant 1 hectare 70 ares environ.

5^o Une pâture, lieudit Le Grand Champ, contenant 3 hectares 37 ares 60 centiares environ.

6^o Une pâture, lieudit Les Fontaines, contenant 3 hectares environ.

7^o Une terre, lieudit La Folle, au Champ de l'Église, contenant 25 ares 32 centiares environ.

8^o Une terre, lieudit Le Petit Châteauneuf, contenant 36 ares environ, ensemencée en blé.

9^o Une terre, lieudit Manicles, contenant 15 ares.

10^o Une terre, lieudit Les Deux Buis, contenant 15 ares.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Corbigny, sur la commune de Saint-Léger-l'Éclair, d'une contenance de 45 hectares, dont 11 en pré avec ou sans culture.

S'adresser à M. SAULNIER, château du Bois, commune de Saint-Léger-l'Éclair, ou à M. CHARBÉRON, 1008

Etude de M^o CHARBÉRON, notaire au Veurdre (Allier)

A vendre ou à affermer Jouissance du 11 novembre 1932

PROPRIÉTÉ la Roblette, commune de Saint-Pierre-Moutier, sur la route de Nevers, avec avenue sur cette route, de 11 hectares 29 ares, dont 3 défroncés pour vigne.

S'adresser à M^o CHARBÉRON, 1909

Etude de M^o A. GRELLET, notaire à Saint-Amand-Val (Loiret-Cher)

9 Machines à vapeur locomotives, de la force de 5, 6 et 7 HP.

8 Bâtes à grains, 3 Bâtes à foin, le tout système « Merlin » et de la Société française de Vierzon.

Tours, établis, transmissions moulin anglais, machines à vapeur.

A vendre aux enchères, à Prunay (Loiret-Cher) le dimanche 19 février 1932, à 14 heures.

Au comptant 13 % en sus. Le matériel sera visible à partir du 12 février.

Nota : Prunay est desservi par la gare de Prunay-Casseau, ligne de Tours à Sèvres.

1903

Etude de M^o MONNAC, notaire à Moulins

A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots

La Propriété de Treveze

Communes de Lusigny et Yzeure, à 7 kil. de Moulins (Allier). Comprenant :

Belle maison de maître à l'état de neuf avec communs, maison de jardinier et beau parc

Bel étang

Un domaine dont moitié prés et pâtures

Bois

Total 107 hectares

A VENDRE MAISON

à Cosne-sur-Loire au centre de la ville comprenant 5 pièces, eau et gaz, cuisine, remise, fosse pour auto, greniers et mansardes. Libre de suite.

2^o Deux maisons de maîtres, communes, murs, potager, verger, contenance 3 hectares.

1^o Ferme, vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, contenance 9 hectares. Jouissance immédiate.

Bail à ferme 3, 6, 9 ans, à continuer. Mise à prix : 80.000 francs

Consignation pour enchères en livres cotés ou espèces : 10.000 francs

Pour visiter s'adresser au château du Banlay, tous les jours de 2 à 4 heures.

Et pour tous renseignements s'adresser à M^o DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux.

1945

Etude de M^o BEAUGONIN, notaire à Saint-Saulge (Nièvre)

VENTE MOBILIÈRE après décès, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Nevers, en date du 21 décembre 1921, à Saint-Saulge, d'un domicile de M. Roman, cédé. Le dimanche 5 mars 1932, à 13 heures 30, il sera vendu :

1^o Une automobile, marque « VERMOREL », 8 HP, 4 cylindres, bon état de marche, 3 pneus Michelin neufs

2^o Divers instruments à l'usage vétérinaire.

Quantité d'objets divers. Au comptant, 15 % en sus des enchères, plus la taxe de luxe.

S'adresser pour tous renseignements à M^o Beaugin, notaire.

1846

Etude de M^o DE... notaire à Varennes-sur-Allier

A VENDRE LE « NOUVEAU PÔLE » sise à Varennes-sur-Allier, Place de la Gare (immeuble et terrains de Commerce), 20 chambres.

Très belle installation. Bâtiements en parfait état. Garage. Cour ombragée et jardin.

Superficie, 1.500 m². S'adresser à DEBIÈSSE, notaire.

1975

Etude de M^o DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux (Nièvre)

Le dix-neuf février mil neuf cent vingt-trois, à 1 heure

PROPRIÉTÉ à Fourchambault, rue Ledru-Rollin et rue de Chanolle.

Mise à prix : 5.000 francs. S'adresser à M^o DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux.

1988

Etude de M^o BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

A vendre à l'amiable Grand immeuble appelé « L'ORANGERIE »

situé à Nevers, rues de Rémigny et de la Banque. S'adresser pour tous renseignements à M^o BOUQUILLARD, 1984

Etude de M^o BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE L'AMBIABLE BEL HOTEL PARTICULIER

à Nevers, rue Cassin, n^o 8. Peut-être rendu libre 6 mois après la vente.

S'adresser pour tous renseignements à M^o BOUQUILLARD, 1984

Etude de M^o BEZOU, notaire à Saincoins (Cher)

A AFFERMER pour le 11 mai 1932

LE DOMAINE DES ANDINS situé commune de Veuvaux (Cher), contenant 151 hectares (terres et prés).

S'adresser au notaire. 2029

Etude de M^o SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)

A VENDRE L'AMBIABLE UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Parize-le-Châtel, comprenant : 1^o Une maison d'habitation, près la mairie, composée de deux pièces, cave, écurie, boulangerie, jar-

din, etc. 2^o Une pièce de terre dite « Les Bourries », contenant 45 ares ; 3^o Une parcelle de bois, contenant 10 ares environ.

Sur traiter, s'adresser à M^o SOULAT, 1850

A VENDRE 1^o UN CAMION Renault E.P., trois tonnes, parfait état mécanique.

2^o VOITURE conduite intérieure, 4 places, Th. Schneider 1920, 12 HP. Éclairage et démarrage électrique. A très peu roulée.

3^o TORPEDO 6 places, Renault 1920, 18 HP. Éclairage et démarrage. A très peu roulé.

S'adresser à M^o BUSSON, notaire à Decize. 1943

Et de M^o JOUBERT, notaire à Néronde (Cher)

A VENDRE L'AMBIABLE En bloc par lots ou en détail au gré des acheteurs

Le tout d'un seul tenant et d'un bel aspect. Jouissance en partie de suite, et au 1^{er} mai 1934 pour le reste.

Chasse libre de suite. Facilités de paiement. 5 % en sus du prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^o JOUBERT, notaire à Néronde, téléphone 11.

Et pour visiter et traiter à M. Louis LACROIX, négociant en immeubles, 22, rue du Commerce, Bourges, qui se rendra sur place à toutes demandes des amateurs et se trouvera à l'hôtel Lamédon, à Mornay, le dimanche 26 février, dès 11 heures du matin.

1607

Etude de M^o ESCHARD, notaire à Nevers

31, rue La-Fayette à Nevers

VENTE SUR LICITATION aux enchères publiques en deux lots, à l'audience des criées du tribunal civil de Nevers, le lundi 20 février mil neuf cent vingt-trois, à treize heures précises.

Le matériel comprenant notamment : trois chevaux, quatre voitures, comptoir, bascules, balances.

Mise à prix pour les éléments incorporés et le matériel : 15.000 fr.

Avec obligation par l'adjudicataire de payer le prix de facture, toutes les marchandises se trouvant dans le fonds, le jour de l'entrée en jouissance fixé au jour de la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. ESCHARD, notaire, 31, rue de la Fayette, à Nevers.

1972

Etude de M^o SONNET, notaire à Villanave-l'Archevêque (Yonne)

A VENDRE AUX ENCHÈRES Le samedi 25 février 1932, à 2 heures, en l'étude et par le ministère de M^o SONNET, notaire.

LE BOIS DE LA TRONCHE commune de Bazouges, 50 hectares, chêne et sapin, bien aménagés, en coupe en cours.

Belle chasse, Château de chasse. Maison de garde. S'adresser au notaire. 2009

Etude de M^o BELLOCQ, notaire à Lormes (Nièvre)

VENTE DE CHEPTEL ET MATÉRIEL DE CULTURE

Aux Enchères publiques Le dimanche 19 février 1932, à 14 heures précises, aux Anbues, commune de Lormes, au domicile de M. BILLARD.

Cette vente comprendra : Un jument de 11 ans, une jument de 7 ans, une vache de 8 ans, une vache de 10 ans, une vache de 11 ans, quatre chèvres de 2 ans, trois taureaux de 2 ans, deux poulains de 10 mois, un veau mâle de 11 mois.

Un lambeau, deux charreues, trois herbes, un râtelier mécanique, un moulin avec son manège, deux faucilles, une bascule avec sa série de poids, une voiture à capot, une charrue, une contenance de 16 hectares de terres, haras, colliers, traits, jougs, crochets et quantité d'autres objets.

Au comptant et frais en sus. 2008

Etude de M^o BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

A vendre par adjudication volontaire

Le samedi 11 mars 1932 à 14 heures, en l'étude de M^o BOUQUILLARD

UN DOMAINE au hameau de Saint-Eloi, d'une contenance de 22 hect. environ occupée par M. Morlin.

Bail se terminant le 11 novembre 1932.

Mise à prix : 80.000 fr. On traitera à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser pour tous renseignements à M^o BOUQUILLARD, 2058

Etude de M^o PAUL GUILLERAND, notaire à Beaumont-la-Ferrière

A AFFERMER BON DOMAINE DE 32 HECTARES à Chassigny (Nièvre), à proximité des marchés de La Charité et Châteauneuf.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 2143

AUTO DE DION 1914

8 HP, 2 places, gr. spider, jantes amovibles pn. 760x90. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^o ESCAFFRE, commissaire-priseur à Joigny

A VENDRE Le Samedi 18 février, à onze heures, à Joigny (Yonne).

DEUX GÂMIONS A.C. OMOBILES de 4 et 3 tonnes. En très bon état de marche.

2222

Etude de M^o DARCES, huissier à Courson

VENTE AUX ENCHÈRES Le dimanche 19 février 1932, à 14 heures.

En une maison, sise à Courson, route de Malesmains. D'UN FONDS DE COMMERCE de Mécanique, quincaillerie et Scierie.

Exploité à Courson, avec enseigne « Ancienne Maison Rollet-Collignon et Chateau, successeur ».

Cette vente comprendra : l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, et le droit au bail des lieux où s'exploite ledit fonds.

Avec obligation par l'adjudicataire de prendre en sus du prix le matériel, tout ou partie des marchandises qu'il lui plait au dire d'experts.

Frais en sus. Au comptant. S'adresser pour tous renseignements à M^o DARCES, 2226

Etude de M^o Louis GROS, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre)

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1932

BON DOMAINE Sis à Maux, et proximité de Moulins-Engilbert, comprenant : Bâtiements en bon état.

Près de première qualité, 19 h. 13 a. 26 c.

Pâtures, 13 h. 99 a. 60 c. Terres, 29 h. 36 a. 17 c. Ensemble : 64 h. 49 a. 03 c. Chertel de fer : 6.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 2199

Etude de M^o LAGRUE, notaire à La Charité-sur-Loire

A Vendre par Adjudication aux enchères publiques

En vertu d'un jugement du Tribunal Civil de Cosne, en date du 26 Décembre 1921.

Le dimanche 26 février 1932, à trois heures du soir.

En l'étude et par le ministère de M^o LAGRUE

UN FONDS DE COMMERCE d'épicerie en gros et de fromages en gros, exploités à La Charité-sur-Loire, depuis le 1^{er} Janvier 1921, par la succession de M. Minot, consistant en :

La clientèle et l'achalandage. Le matériel comprenant notamment : trois chevaux, quatre voitures, comptoir, bascules, balances.

Mise à prix pour les éléments incorporés et le matériel : 15.000 fr.

Avec obligation par l'adjudicataire de payer le prix de facture, toutes les marchandises se trouvant dans le fonds, le jour de l'entrée en jouissance fixé au jour de la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. ESCOFFIER, notaire, 21, rue de la Fayette, à Nevers.

1972

Etude de M^o SONNET, notaire à Villanave-l'Archevêque (Yonne)

A VENDRE L'AMBIABLE En bloc, par lots ou en détail

Le Domaine de Chanot

Communes de Fléty et Savigny-Poilly

Comprenant : beaux bâtiments d'habitation et d'exploitation, à l'état de neuf, et 46 hectares de terres, près et bois de bonnes qualités.

Grandes facilités de paiement. 5 % en sus des prix. S'adresser pour tous renseignements et traiter :

A M^o BERTRAND, notaire, à M. CHATELAIN, Luzy, qui se rendra sur place à la demande des acquéreurs.

Et à MM. BERNARD-LEVY et Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris - Téléphone 9-77 inter - 2938

On demande à Acheter

Dans la région : immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAL TRANSPORTS PERSONNES EN COMMUN CAPITAL GARANTI 100.000 FRANCS

Prime de 300 francs payée une seule fois pour toute la vie

DOTATION D'ENFANTS PLACEMENT & PRÊT DE CAPITAUX

Pour achat ou édification de MAISONS D'HABITATION ou EXPLOITATIONS AGRICOLES, remboursables en 10, 15 ou 20 ans

A CÉDER HOTELS, RESTAURANTS, CAFES, COMPTOIRS, avec et sans gérance, tabac, toutes importances et tous prix.

EPICERIES, MERCIERIES, CREMERIES, FRUITERIES, toutes importances et tous prix.

Etude de M^o VEILLERETTE, notaire à Gannat

A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots

Propriété de la Chapelle

Commune de Saint-Priest-d'Andelat, à 6 kilom. de Gannat.

Comprenant : Petit château, église et 2 domaines. — Contenance totale : 35 hectares.

Pour tous renseignements et traiter :

1^o M^o VEILLERETTE, notaire ; 2^o M. BAUDIN BUZARD, à Escourailles, qui se rendra sur place à la demande des acquéreurs ; 3^o MM. BERNARD-LEVY et Fils, 24, rue de Courcelles, à Paris - Inter - 9-77

Etude de M^o Maurice BOT, notaire à Chateau-Chinon (Successeur de M^o JEANMOT)

HOSPICE DE LA VILLE DE CHATEAU-CHINON

Adjudication Amiable

Le dimanche 10 février 1932 à 14 heures, à Chougny, en la Salle de la Mairie.

El par le ministère de M^o BOT, notaire, DU

Domaine de Louvrault

Situé sur la commune de Chougny, et par extension sur les communes de Dun-sur-Grandy et Saint-Josse, comprenant :

MAISON D'HABITATION ET VASTES BATIMENTS D'EXPLOITATION, cour, jardin, verger, env. 75 a. 45 c.

PRÉS, environ 38 h.

PÂTURES environ 32 h. 68 a.

TERRES LABOURABLES 30 h. 28 a.

BROUSSAILLES ET BUISSONS 25 a.

Contenance totale 101 h. 68 a. 45 c.

Mise à prix : 230.000 francs.

L'ADJUDICATAIRE POURRA SE LIBÉRER JUSQU'À CONCURRENCE DE LA MOITIÉ DE SON PRIX, EN TITRES DE RENTE FRANÇAISE AU PORTEUR.

Pour tous renseignements : S'adresser à M^o BOT, notaire, dépositaire du cahier des charges. 1832

Etude de M^o Maurice BOT, notaire à Chateau-Chinon (Successeur de M^o JEANMOT)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 26 février 1932, à 14 heures.

La Seigne, commune de Chateau-Chinon-Campagne. Au domicile de M. Philibert Meunier.

El par le ministère de M^o BOT, notaire.

D'Un Matériel d'Entrepreneur de Battages

Comprenant :

1^o UNE LOCOMOBILE MARQUE « BRELOUX ».

2^o UNE BÂTEUSE À BLE.

3^o UNE BÂTEUSE À TREFLE.

Et tout l'outillage.

Au comptant et 10 % en sus.

